Ce qui étonne davantage dans la conduite du peuple hébreu, c'est qu'il accepte ces sortes de lois et de rites de la part d'un législateur qui ne l'épargne dans aucune circonstance, le traite avec dureté et le punit exemplairement d'une manière terrible et épouvantable toutes les fois qu'il le trouve transgresseur des ordonnances qu'il lui a intimées de la part de son Dieu. Moïse accable même ce peuple d'imprécations les plus terribles contre ses infidélités passées, et de prédictions accablantes de ses déréglements futurs. Ce n'est pas qu'en traitant ainsi ce peuple indocile et séditieux, son législateur entreprenne de venger ses injures personnelles (1) ; Moïse n'en veut qu'aux ennemis de Dieu : il sévit contre eux, et c'est Dieu même qui le lui commande. C'est la vengeance du Seigneur tout puissant, tout juste (2).

Moïse fait plus : il consigne ces imprécations et ces prédictions funestes dans ses propres écrits, desquels tout concourt à éterniser le dépôt inviolable chez la nation. Il accompagne ces livres de traits frappants et injurieux qui perpétueront à jamais dans le peuple juif le souvenir de la méchanceté de ses pères, et retraceront dans tous les âges la mémoire des vengeances publiques et diffamantes que le Seigneur en tirées en différentes occasions.

Oui, l'histoire entière de Moïse n'est que l'histoire de ce peuple indocile, rebelle, souvent idolâtre. Les écrits des prophètes et tous les autres livres sacrés sont marqués au même coin : tous respirent le même esprit. Ce sont néanmoins ces mêmes écrits pour lesquels les Juifs ont eu tant de vénération et de respect, qu'ils les ont toujours regardés comme inspirés et dictés par la Divinité. Ce phénomène est singulier et incompréhensible, si les écrits de Moïse et des prophètes ne sont que des écrits humains. L'histoire profane offre-t elle de pareils exemples? Nous donne-t-elle un législateur du caractère de Moïse? La main de Dieu est sensible dans toute cette conduite du législateur des Hébreux : on a beau s'étourdir pour ne pas le sentir.

Moïse aurait été le plus stupide des hommes, le plus insensé des législateurs, si ses lois et sa religion n'avaient eu pour fondement et pour base que des faits inventés à plaisir. En vain se serait-il flatté de pouvoir jamais réussir dans cette grossière imposture. Le peuple hébreu eût été lui-même un peuple inconcevable, dans quelque point de temps qu'on le prenne, s'il eût pu accepter de telles lois dès l'origine même de sa république, consentir à la fraude, croire qu'il devait à de prétendues circonstances merveilleuses sa délivrance de la servitude d'Égypte, son entrée et sa subsistance dans le désert pendant l'espace de quarante années, s'en laisser enfin imposer par cette longue suite de prophètes qui lui retracent constamment les mêmes prodiges, et qui en opèrent sous ses propres yeux presque d'aussi éclatants que ceux de son législateur. Pourquoi ce peuple s'est-il donc soumis à une religion dure et austère, où ces faits sont perpétuellement cités, comme en ayant été témoin lui même, comme opérés en preuve de la divinité de cette même religion? Pourquoi a-t il célébré d'abord par des hymnes et des cantiques de la plus haute antiquité la mémoire de ces faits liés constamment à des fêtes, à des cérémonies, instituées par son législateur? Pourquoi a-t-il perpétué le souvenir de ces prodiges et de ces institutions religieuses par d'autres monuments toujours existants au milieu de la nation, toujours attachés aux objets sensibles de son culte, toujours gravés dans l'esprit et dans le cœur des Juifs de tous les temps? Pourquoi, par exemple, la tribu de Ruben, à laquelle Dathan et Abiron appartenaient, et la tribu de Lévi, dont Coré, fils d'Isaar, était issu, ont-elles permis, au temps de Moïse, de Josué, des juges, des rois d'Israël et de Juda, après la captivité de Babylone et sous les princes asmonéens; pourquoi, dis je, ces tribus ont-elles souffert, dans ces trois Israélites, les plus distingués d'entre ceux de la nation, d'être déshonorées par des

Deum, et magis assidue : tum etiam quia mysterium Christi, quod per hujusmodi cæremonialia figurabatur, multiplices utilitates attulit mundo, et multa circa ipsum consideranda erant, quæ oportuit per diversa cæremonialia figurari. *S. Thomas*, Summa totius theologiæ, 1, 2, quæst. 101, art. 3, c. Vid. et quæst. 102, art. 2, 3, c. Confer Joan. Meyer, Tractatus de temporibus et festis diebus Hebræorum cum animadversionibus in J. Spenceri libros de legibus Hebræorum ritualibus, part. II, cap. 1, seqq. Thesaur. antiquit. sacr. Blasii Ugolini, tom. cit. col. 474, seq.; et quantité d'autres.

(1) Il est dit de Moïse qu'il était de tous les hommes le plus doux qui fût sur la terre. *Nombres*, XII, 3. Voyez la note suiv.

(2) Ultio Domini est. *Jerem.* LI, 15. Vid. *Exod.* XI, 8; XXXII, 26, seqq.; *Numer.* XVI, 8, seqq. et alibi.

Quand on étudie sans passion le caractère du peuple hébreu, et sa conduite, surtout dans le désert, on ne devrait point s'étonner de toutes ces terribles vengeances que le Seigneur en tira pour le punir de ses murmures, de ses plaintes, de ses transgressions, de ses révoltes si fréquentes, en un mot, de cette honteuse idolâtrie à laquelle il se laissait aller de temps en temps. A ne considérer même cette rigueur qu'humainement, la loi outragée et l'ordre public demandaient le châtiment de tant de coupables. Sans cette sévérité, comment contenir un peuple si indocile dans la soumission à son législateur? peuple qui ne pouvait être réprimé ni par les menaces, ni par les prodiges, ni par les rigueurs, ni par les bontés de son Dieu. Le Seigneur châtiait ainsi ces ingrats dans son courroux, afin que la crainte au moins des châtiments les retînt attachés au culte, partie principale et base de la législation mosaïque.

En vain nos faux sages du siècle se récrient-ils contre ces punitions, pour nous faire envisager Moïse comme le plus cruel, le plus barbare des hommes. Quoi! répugne-t-il que le Seigneur venge sa gloire outragée par des hommes idolâtres ou déserteurs de son culte? Moïse n'est ici que l'instrument de la Divinité, qui règle ses jugements et ses vengeances, non sur les faibles pensées des mortels, mais sur ce qu'il doit à sa sagesse, à sa justice infinies. Ce sont même ces châtiments extraordinaires que Dieu exerce contre un peuple ingrat et incrédule, qui justifient abondamment la conduite du législateur des Hébreux. Que peut-on voir dans Moïse, sinon un homme toujours animé de l'esprit divin, le ministre des desseins et des vengeances du Très Haut.

monuments (Voyez *Nombres*, XVI, 39, 40) publics et surtout par des écrits qui, d'âge en âge, de siècle en siècle, ont rappelé le souvenir de la terrible vengeance exercée contre eux (1) pour avoir osé disputer à Aaron l'honneur du sacerdoce? Combien de semblables monuments injurieux à toute la nation ne rencontre-t-on pas dans les livres sacrés de ce peuple?

Ces questions et cent autres pareilles sont inexplicables dans le système de l'incrédule. Non, l'on ne se persuadera jamais qu'une nation entière veuille conspirer avec son législateur, avec tous ses écrivains, pour se rendre le plus malheureux, le plus insensé des peuples, l'objet de la haine des nations. Ni l'enthousiasme ni le fanatisme ne peuvent porter à de tels excès.

Disons-le, tout est décisif en faveur de la révélation faite aux Juifs; tout s'éclaircit et se développe de soi-même : il ne faut qu'être attentif aux vues de la Providence dans l'institution mosaïque, étudier sans préjugés le caractère des écrits du législateur du peuple de Dieu, pour reconnaître en eux les marques frappantes de vérité et d'authenticité qui en sont inséparables.

Au siècle de Moïse, le culte du vrai Dieu était presque anéanti dans le monde païen. Tous les peuples avaient corrompu leurs voies, et les Égyptiens, si vantés par leur haute sagesse, avaient une idolâtrie abominable, aussi stupide que grossière. La seule postérité de Jacob, cette ligne des enfants des patriarches, où la religion s'était toujours maintenue sans aucune association de dieux étrangers avec le Dieu qu'ils adoraient, n'était pas même exempte de ce désordre (2) pendant son séjour en Égypte.

De même que l'Être suprême avait appelé Abraham pour établir son culte dans la famille de ce patriarche et pour y conserver l'ancienne croyance d'un

(1) Voyez Shuckford, *Hist. du monde sacrée et profane*, tom. III, liv. XII, pag. 386, suiv.

(2) *Josué*, XXIV, 14; *Ézéchiel*, XVI, 26; XX, 6, 7, 8, 9; XXIII, 1, 2, 19, 20, 21. *Amos*, V, 26; *Ps.* CV, 7; *Act.*, VII, 43. Voyez Dom Calmet, *Dissertation sur l'idolâtrie des Israélites dans le désert*. Dissert. tom. II, part. II, pag. 95, suiv., édit. de Paris, in-4. Salom. Deylingius, *Observationum sacrarum* part. II, observat. 36, § 12, pag. 450, seqq.

Voltaire (*Défense de mon oncle, Nouveaux Mélanges philosoph., historiq., critiques*, etc., part. VII, 1768, pag. 219-221) produit quelques-uns de ces passages pour montrer, d'après une certaine classe d'écrivains irréligieux, qu'avant la captivité de Babylone les Juifs n'eurent point une religion fixe. Mais que prouvent-ils, ces passages, sinon que dans tous les temps il y eut parmi les anciens Juifs des apostats de la foi de leurs pères. Il n'y a qu'un cœur incrédule qui y trouve autre chose.

Où nos livres saints ont-ils dit encore que « dans le désert, pendant quarante années, les Juifs ne reconnurent que Moloch, Remphan et Kiun; qu'ils ne firent aucun sacrifice, ne présentèrent aucune offrande au Seigneur Adonaï, qu'ils adorèrent depuis? » (*Philosophie de l'histoire*, etc., 5, pag. 20, suiv.; édit. d'Amsterd., 1765.) Voltaire nous cite ici Jérémie, Amos et saint Étienne pour appuyer ce paradoxe; mais il les a mal lus, ou il ne les a lus qu'avec des yeux offusqués par ce fanatisme philosophique qui dé-honore un grand nombre d'écrits de cet auteur. N'avait il pas dit ailleurs (*Dictionnaire philosophique*, art. *Religion*, pag. 250, édit. de Londres, 1764) « qu'il est constant que les Juifs adoraient ouvertement un seul Dieu? qu'avant qu'ils eussent des rois ils vivaient sous une théocratie; qu'ils étaient censés gouvernés par Dieu même? » Les Juifs reconnaissaient donc, dès les premiers temps de leur république, un seul Dieu. Pour finir le détail, nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer aux savantes *Lettres de quelques Juifs portugais et allemands à M. de Voltaire*, part. III, lettre I, § 3, 4, pag. 235-246, édit. de Paris, 1769. M. Guénée y montre combien est insoutenable ce paradoxe de l'auteur de la Philosophie de l'histoire, et y explique les passages en question de Jérémie, d'Amos et de saint Étienne d'une manière satisfaisante. Qu'on nous permette toutefois d'ajouter à ce que ce savant y dit au sujet du passage d'Amos une explication qui nous paraît fondée sur la lettre même du texte de ce prophète.

On ne peut douter que les anciens Hébreux ne se soient rendus coupables d'idolâtrie au temps même de Moïse. Ezéchiel (XVI, 26; XXIII, 1, 2, 19, 20, 21) compare leur conduite à celle d'une prostituée qui, ayant commencé à se corrompre en Égypte, ne quitta jamais son honteux commerce et poussa l'impudence aux dernières extrémités. (Voyez Dom Calmet, loc. cit., et la même dissert. à la tête de son *Comment. sur les douze prophètes*, pag. 24, suivantes.) Mais cette apostasie n'a jamais été générale, quoiqu'elle fût persévérante et comme habituelle dans un grand nombre d'Israélites avant la captivité de Babylone. Ce principe posé, attachons-nous au passage d'Amos, qui est le seul qui semble offrir quelque difficulté, qu'on lève toutefois sans beaucoup de peine en suivant tout le contexte du prophète.

Dans ce chapitre V, le prophète Amos commence par déplorer les malheurs qu'il prévoit devoir arriver aux dix tribus d'Israël. Il leur prédit que leur chute est inévitable : il les exhorte cependant à la pénitence par la vue des maux près de fondre sur elles. Comme le prophète n'est point écouté, il leur annonce de la part du Seigneur (vers. 16, 20, 24, 27) les calamités dont elles seraient accablées. Pour leur faire sentir la vérité infaillible de ses tristes oracles, le prophète ajoute que la maison d'Israël a beau mettre toute sa confiance dans ses holocaustes, dans ses hosties pacifiques, Dieu ne les regardera point; il n'aura pas plus d'égard au bruit tumultueux de ses cantiques : sa perte est résolue, parce que son cœur endurci dans le mal est toujours éloigné du vrai Dieu, lors même qu'elle lui offre des victimes. Le Seigneur a en horreur de tels sacrifices; c'est ce que le prophète confirme en disant : « Maison d'Israël, ne m'avez vous pas offert des sacrifices et des oblations dans le désert pendant quarante années? Néanmoins vous y avez porté le tabernacle de votre Moloch, l'image de vos idoles et l'étoile de votre Dieu, qui n'étaient que des ouvrages de vos mains. » Hébr. : *Nonne hostias et sacrificium obtulisti mihi in deserto quadraginta annis, domus Israel? Verumtamen portasti tabernaculum Moloch vestri*, etc. *Amos. ibid.*, 25, 26.

Cette traduction me paraît d'autant plus naturelle, que ce passage est étroitement lié avec l'objet que le prophète se propose dans tout ce chapitre : je traduis en conséquence la particule hébraïque *he* ה, préfixe du mot הבחים, par *nonne*; il est sensible qu'elle doit se prendre ici affirmativement, et c'est le sens que lui a donné la version des LXX, *Nonne victimas et hostias obtulisti mihi?...*

Qu'on ne dise point que le sens donné à cette particule est arbitraire; il est fondé sur le génie de la langue et appuyé d'une foule d'exemples que je pourrais citer ici. Contentons-nous des suivants : *Genèse*, XXVII, 38, *Annon benedictio una?* etc. *Nombres*, XX, 10, *Nonne ex petra?* etc. II *Rois*, XXII, 17, *Annon sanguis hominum?* etc. *Ezéch.*, XX, 30, *Numquid non*

seul Dieu créateur, qui gouverne toutes choses avec une souveraine sagesse et par une providence particulière; de même aussi il destina ses descendants à être les dépositaires des vérités saintes, et voulut les établir dans une terre qui dut leur servir de demeure fixe et de siége à la religion.

Le grand objet de la vocation d'Abraham et du choix que Dieu avait fait de sa postérité portait uniquement sur le germe béni promis à Eve, toujours prédit comme le Sauveur de tous les peuples de la terre. Il était donc nécessaire que cette même postérité formât un peuple séparé de tous les autres par la forme de religion et d'état à laquelle le Seigneur dut donner une autorité irréfragable. Il fallait que ce peuple au milieu duquel devait naître le Christ, retînt partout des marques sensibles (1) de

via patrum vestrorum? etc. *Jérem.*, XXXI, 20, *Nonne filius pretiosus mihi Ephraim?*

Quant à l'autre particule ו, vau, qui est à la tête du mot hébreu תשאתם, *vous avez porté*, et que je rends par *verumtamen*, je ne crois pas devoir m'arrêter à en justifier l'interprétation : elle est très-simple et dans l'analogie hébraïque.

Moïse et le prophète Amos ne se contredisent donc point ni l'un ni l'autre. Il est incontestable que le peuple hébreu a prévariqué dans le désert en sacrifiant à des divinités étrangères; mais il n'est pas moins certain qu'il a sacrifié au Dieu vivant; par exemple, lorsque ce peuple ratifia l'alliance avec le Seigneur, après en avoir reçu la loi que Moïse lui rapporta (*Exode*, XXIV, 5 8); lorsqu'on fit la dédicace du temple (*Nombres*, VII, 2, suivants), et qu'on consacra les prêtres (*Lévitique*, VIII, 14, suivants), etc. L'auteur de la Philosophie de l'histoire (loc. cit., pag. 21) n'est pas plus fondé à dire que le Pentateuque ne parle que du veau d'or, dont aucun prophète ne fait mention. Quoi! en reprochant aux Hébreux (*Deutéronome*, XXXII, 16, 17, suiv.) *qu'ils ont sacrifié aux démons..., à des dieux nouveaux que leurs pères n'avaient point révérés*, Moïse ne fait-il pas allusion à tous les cultes idolâtres dont ils s'étaient souillés dans le désert, à l'imitation des peuples voisins? Tous les prophètes ne tiennent-ils pas le même langage? Moïse ne dit-il pas encore que le peuple hébreu prévaricua avec les filles de Moab, en adora les dieux et se consacra à Béelphégor? Voyez *Nombr.*, XXV, 1, 2, 3; *Lévitiq.*, XX, 5, et ailleurs. Dans le livre des Psaumes, qui est assurément un livre prophétique, n'y lit on pas aussi les prévarications dont le peuple hébreu se souilla dans le désert, et entre autres le culte profane qu'il rendit au veau d'or? *Nos pères firent un veau près de la montagne d'Horeb, et adorèrent une idole de fonte. Ils quittèrent (Dieu, qui était) leur gloire, pour (adorer) la figure d'un bœuf, qui mange l'herbe* (psaume CV, *Hébr.*, CVI, 19, 20). Tant il est vrai que la haine de la vérité connue fait tomber dans des absurdités inconcevables. Au moyen de la méthode que Voltaire emploie, on peut trouver des difficultés, des incertitudes, des ténèbres; mais la candeur et la bonne foi permettent-elles des méprises si volontaires? La vérité des écrits de Moïse et des prophètes est immuable, parce qu'ils sont fondés sur la véracité d'un Dieu qui ne peut se contredire dans des livres qu'il a dictés. Ils ne craignent ni les déclamations ni les railleries de nos incrédules. C'est Voltaire lui-même qui se contredit, qui ne rougit point d'affirmer et de nier tour à tour les mêmes propositions, selon qu'elles peuvent servir ou nuire à ses vues.

Pergit pugnantia secum
Frontibus adversis componere.

HORAT. *Satir.*, lib. I, sect. I, vers. 103, suiv.

Tel est le caractère de la plupart des écrits de ce trop fameux poëte.

(1) L'ordre, entre autres, que le Seigneur donna à Abraham de se circoncire (*Genèse*, XVII, 10, *suiv.*) et de faire passer cette pratique à sa postérité, était un signe de l'alliance qu'il avait faite avec ce patriarche et ses descendants pour les distinguer des nations idolâtres. On a beau objecter que cet usage fut commun, dès les premiers temps, à plusieurs peuples. Quoi qu'en dise Hérodote (*in Euterpe, lib.* II, *cap.* 4, *pag.* 127). Vid. et Diodor. Sicul, *Biblioth. Histor. lib.* 1, *sect.* 1, *pag.* 24; Celse, *apud Origenem, contra eumdem, lib.* 1, *num.* 22, *Oper. tom.* I, *edit. Paris.* 1755, *pag.* 539, *seq.*; et autres ennemis de la religion, bien loin que la circoncision ait pris naissance en Égypte, tout prouve au contraire qu'elle ne s'y introduisit que très-tard et par de tout autres motifs que par celui de religion. Il est même certain que les Egyptiens se faisaient circoncire tout autrement que les Hébreux. (Voyez Origène, *loc. cit.*, *lib.* V, *num.* 28, *pag.* 614).

Le chevalier Marsham (*Chronicus canon ægyptiacus, hebraicus, græcus, edit. Londin.* 1672, *secul.* V, *pag.* 72, *seq.* [Vid. et Joan. Spencerus, *de Legibus Hebræorum Ritualium, lib.* I, *cap.* 5, *sect.* 4, *pag.* 55 *edit. Cantabrig.* 1737] appuie donc trop sur ce témoignage d'Hérodote, qui est peu d'accord avec lui-même sur ce qu'il dit à ce sujet. Quelque estimable qu'il soit d'ailleurs, il est prouvé qu'en fait d'antiquités égyptiennes, cet écrivain a avancé bien des futilités. C'est le reproche que lui ont fait Manéthon et Diodore de Sicile. Voyez Josèphe, *contra Apion.*, *lib.* 1, *cap.* 14, *Oper. tom.* II, *pag.* 441; Diodor Sicul., *loc. cit.*, *sect.* 2, *pag.* 65; Jo. Alb. Fabricius, *Biblioth. Græca vol.* I, *lib.* II, *cap.* 20, § 3, *pag.* 665, *seq.*; Jac. Perizonius, *ægyptiarum originum et temporum antiquissimorum investigatio. Lugd. Batav.* 1711, *cap.* 11, *pag.* 162, *seq.*

Hérodote et Diodore de Sicile s'imaginèrent que les Juifs avaient reçu la circoncision des Égyptiens, parce qu'ils se fondaient sur la fausse supposition que les Hébreux avaient été originairement Egyptiens. Comme ils ignorèrent la véritable histoire du peuple de Dieu, et qu'ils apprirent que Moïse avait été le législateur et le conducteur de cette nation sortie anciennement de l'Egypte, il n'est pas surprenant qu'ils commissent cette erreur sur l'origine de la circoncision. Celse, Porphyre et Julien, qui n'oublièrent rien pour rendre odieuse la religion chrétienne, embrassèrent avidement cette erreur afin de traduire le judaïsme en ridicule. Mais les SS. Pères, tels qu'Origène et S. Cyrille d'Alexandrie, n'eurent pas beaucoup de peine à repousser les traits de ces ennemis du nom chrétien.

Il n'est pas probable que la Divinité eût enjoint à Abraham l'ordre de se circoncire lui et sa famille, comme une marque qui dût distinguer sa postérité de tous les autres peuples, si un tel usage eût été alors connu aux Egyptiens et aux autres peuples voisins. Ce n'est point qu'il soit douteux que les Egyptiens aient jamais pratiqué la circoncision, comme le prétend le savant Jaquelot (*Dissert. sur l'Existence de Dieu, tom.* III, *cap.* 8, *pag.* 215, *suiv.*); les témoignages des écrivains profanes et ecclésiastiques ne permettent pas qu'on forme le moindre doute là-dessus. Mais il est constant que cette pratique ne fut d'abord en usage que chez les anciens Juifs.

Il est dit (*Exode*, II, 6) au sujet du jeune Moïse retiré des eaux du Nil par ordre de la fille de Pharaon, qu'il fut reconnu pour un des enfants des Hébreux, aux traces sans doute qu'on remarqua en lui de la circoncision. Ce passage insinue qu'elle n'était point encore reçue chez les Égyptiens. (Voyez Theodoretus, quæst. III *in Exod.*; ejusd. sermo I, *de*

sa grande destination afin qu'il servît de barrière à l'idolâtrie et au polythéisme jusqu'à l'avénement de ce Messie.

Pour ne point abandonner plus longtemps à la mémoire des hommes le mystère de la religion et de son alliance avec les *enfants de la promesse* (1), Dieu suscite Moïse; il l'appelle à ce grand ouvrage, le constitue le libérateur, le législateur, le docteur de son peuple, qui gémissait sous la tyrannie des monarques Égyptiens, et autorise sa mission par des prodiges presque infinis et d'une évidence incontestable. Ce ministre de la colère vengeresse du Seigneur frappe l'Égypte de fléaux inouïs et redoutables : sa constance triomphe de l'endurcissement de Pharaon, que sa folle incrédulité fait périr misérablement au milieu des eaux, dans ce passage à jamais mémorable pour les Israélites, si funeste au prince égyptien, à ses chefs, à ses chariots et à ses soldats.

Que l'incrédule nous explique comment tout ce qui se passa alors en Égypte à la vue de cette nation et de tout Israël a pu arriver naturellement? Par quel art Moïse a su faire illusion à tout un grand peuple sur des événements d'une telle notoriété? Par quel moyen ce législateur des Hébreux a fait subsister plus de deux millions d'hommes dans le désert, de la manière que ses écrits et tous les livres sacrés nous l'attestent? Ce ne sont point là de ces événements rapides qu'à peine on a le temps d'examiner, et qui peuvent éblouir l'esprit des hommes peu attentifs; ce ne sont point des faits isolés, passés dans l'obscurité : appuyés de monuments publics, scellés du témoignage d'une multitude de générations, ils ont même une notoriété bien supérieure à tout ce qu'il y a de plus universellement reçu parmi les hommes. Les prodiges dont les Hébreux furent témoins dans le désert durèrent pendant quarante années, et tous les efforts de l'incrédulité n'y pourront jamais faire soupçonner aucun artifice (1).

Moïse était l'homme de Dieu, et avant Jésus Christ aucun prophète ne l'a été au point que le fut ce législateur des Hébreux. La vérité incontestable des faits qu'il a décrits pouvait seule inspirer à ce législateur la confiance, la candeur avec lesquelles il en parle, et aux Juifs de tous les temps cet attachement inviolable qu'ils ont témoigné pour ses livres sacrés.

Mais, s'écrie l'incrédule, pourquoi tant de prodiges en faveur d'un peuple charnel et grossier, d'un peuple dont les infidélités sont si fréquentes? Insensés : vous ne nommez, vous ne connaissez la Divinité que pour l'outrager. Vous blasphémez contre la sagesse de ses œuvres : vous avez l'impiété de vous récrier de ce que le maître de la nature déploie ainsi sa toute puissance. Sachez que les voies de Dieu, impénétrables à tout être borné, ne sont point celles des hommes. Toujours immuable, le Seigneur ne peut déroger à ses perfections infinies. S'il suspend quelquefois les lois générales qu'ils a posées dans la création de l'univers, en faveur d'un tel peuple préférablement à tout autre, c'est pour manifester sa grande miséricorde, pour faire éclater la gloire de son nom ineffable (2), en quelque façon intéressé dans le

Fide, Oper tom. I, Lutet. Paris. 1642, pag. 78, et tom. IV, pag 467). De la manière dont s'exprime l'écrivain sacré (*Josué*, V, 8) il résulte également que la circoncision était alors inconnue aux Egyptiens. En effet il y est rapporté que quand on eut achevé de circoncire tout le peuple hébreu, le Seigneur dit à Josué : *J'ai tiré aujourd'hui de dessus vous l'opprobre de l'Egypte.*

Pourquoi cette sorte d'expression, si l'usage de se circoncire eût été pratiqué dans le même temps par les Egyptiens? L'écrivain sacré eût il pu dire que le prépuce était l'opprobre des Egyptiens? L'incirconcision était donc une tache, une ignominie que les Hébreux semblaient avoir contractée en Egypte, parce qu'ils avaient négligé dans le désert le sceau de l'alliance traitée avec leurs ancêtres.

Peut-être objectera-t on que les LXX ont traduit les termes hébreux en question par ceux de ὀνείδισμὸν Αἰγύπτου *Reproche d'Egypte*, comme si les Egyptiens eussent alors reproché comme honteux l'état d'incirconcision, et traité de profanes les autres peuples qui n'observaient point cet usage. Mais le mot grec que je viens de citer, signifie aussi *l'opprobre d'Egypte*. Josué rappelle donc ici aux Hébreux le souvenir du déshonneur qu'ils avaient contracté en Egypte, pour n'avoir point observé la cérémonie de la circoncision. Aussi les prophètes Ezéchiel et Jérémie mettent-ils les Egyptiens au rang des incirconcis. *Je visiterai dans ma colère, dit le Seigneur, tous ceux qui sont circoncis et ceux qui ne le sont pas; l'Egypte et Juda, Edom et les enfants d'Ammon, Moab*, etc., *parce que toutes ces nations sont incirconcises de corps; mais tous les enfants d'Israël sont incirconcis de cœur* (*Jérémie*, IX, 25, 26).

Ezéchiel, XXXI, 18, XXXII, 19, n'est pas moins fort en parlant des Egyptiens et de leur roi. « Vous dormirez au milieu des incirconcis avec ceux qui sont morts par l'épée : tel sera le sort de Pharaon et de tout son peuple, dit le Seigneur notre Dieu; en quoi, ô peuple d'Egypte, êtes-vous meilleur et plus estimable que les autres? Descendez donc et dormez avec les incirconcis. »

Nous ne nous étendrons pas davantage sur cette matière; les auteurs que nous allons citer suppléeront abondamment à ce que nous pourrions en dire. Voyez M. Saurin, *Discours historiques, critiques, théologiques et moraux sur les événements les plus mémorables de l'Ancien et du Nouveau Testament*, edit. d'Amsterdam, 1720, tom. I, discours XV, pag. 117, suiv., tom. II, discours II, pag. 19, suiv.; M. Chais, *la sainte Bible avec un comment. littéral*, etc., tom. IV, sur Josué, V, pag. 54, suiv.; Samuel Shuckford, *Hist. du monde sacrée et profane*, tom. I, liv. V, pag. 514-519, tom. III, liv. XII, pag. 420-427. *La sainte Bible en latin et en français*, etc., 2ᵉ édit. d'Avignon 1767, tom I, p. 581-592; Jo. Franciscus Buddeus, *Hist. ecclesiast. Vet. Test.* period. I *ab Adamo ad Mosen*, sect. 3, § 4, pag. 276-282, et period. II, *a Mose ad Christ.*, sect. 2, pag. 808, seq.; Natalis Alexander, *Hist. ecclesiast. Vet. Test.*, ætat. III, dissert. VI, pag. 222-225, edit. Paris., in-fol.; Salomon Deylingius, *Observation. sacr.*, part. II, observ. VI, *de Origine circumcisionis judaicæ*, pag. 88, 89, et alii apud Jo. Alb. Fabricium, Bibliograph. antiquariæ cap. 11, pag. 585.

(1) Saint Paul aux Romains, IX, 8; aux Galates, IV, 28.

(1) M. l'abbé Duguet, *Traité des principes de la Foi chrétienne*, tom. I, part. II, ch. 1, pag. 95; voyez Samuel Shuckford, *Histoire du monde sacrée et profane, trad. de l'anglais*, tom. III, liv. XII, Paris, 1752, pag. 574, suivantes.

(2) Et feci propter nomen meum, ut non violare-

choix et dans la délivrance d'un peuple, le dépositaire de sa religion sainte, *de peur que les nations ne disent, Où est le Dieu [d'Israël]* (1)? Le peuple hébreux tout méchant qu'il fut, tout indigne qu'il se rendit de cette prédilection du Seigneur, fut d'ailleurs infiniment moins coupable que le reste des nations qui étaient sans Dieu, irritaient sa justice, provoquaient sa colère par mille abominations, et n'étaient tombées dans l'oubli des vérités qui sont la base et le fondement du vrai culte que parce qu'elles avaient négligé les instructions religieuses que Noé et ses enfants avaient transmises à tous les hommes. Maître de choisir les instruments de sa vengeance, le Seigneur se sert des Hébreux pour châtier, pour punir, pour détruire même des nations entières qui étaient parvenues à un polythéisme abominable et au comble de l'iniquité.

Pour s'inscrire en faux contre l'évidence des prodiges dont les Égyptiens et les Hébreux furent témoins, vainement l'incrédule nierait-il la possibilité des miracles. Sans nous arrêter à des raisonnements (2) qui nous mèneraient trop loin, il suffira d'observer que tous ces faits sont positifs et certains, qu'ils ne sauraient être le résultat de toutes les lois secrètes et possibles de la nature (3). Il n'y a qu'un Dieu tout-puissant, parfaitement libre, qui puisse suspendre l'ordre naturel des choses, l'interrompre, le changer et le renverser selon son bon plaisir. Seul il a établi ces lois, seul il en est indépendant (1). Quelques miracles qu'il veuille opérer dans le ciel, sur la terre et dans les abîmes, il ne lui faut qu'une parole. Refuser à Dieu ce pouvoir, c'est anéantir son essence.

Ce n'est point sur un bras de chair que Moïse se repose dans tout ce qui se passe d'extraordinaire au sujet de la délivrance miraculeuse de son peuple, de la servitude égyptienne. Les circonstances de la vengeance terrible que le Seigneur tire d'un prince tyran et idolâtre tiennent au plus grand des miracles. Aussi Moïse en perpétue-t-il le souvenir par l'institution de la Pâque (2), cérémonie la plus auguste de la religion des Juifs. Le célèbre passage de la mer Rouge, qui ne tient pas moins à un ordre tout surnaturel, est encore consacré par un monument impérissable : *Chantons des hymnes au Seigneur, parce qu'il a fait éclater la grandeur de sa gloire; il a renversé dans la mer les chevaux et ceux qui les montaient...* (3)

Ce grand miracle avéré (4) est opéré dans des circonstances où il s'agissait de l'honneur de Dieu, de sa religion et de son peuple. Il fallait confondre l'o-

tur coram gentibus, in quorum medio erant, et inter quas apparui eis ut educerem eos de terra Ægypti (*Ezech.* XX, 9).

(1) Ne quando dicant gentes : Ubi est Deus eorum? (*Ps.* CXIII, 10).

(2) Voyez S. Thomas, I part., quæst. 105, art. 6; idem, *de Potentia*, quæst. 6, art. 1 ad 6; et *contra Gentes*, lib. III, cap. 98; P. Antonino Valsecchi, *Dei fondamenti della religione*, etc., lib. II, cap. 16, § 7, seq., pag. 258, seqq.; M. Clarke, *Traité de l'Existence de Dieu*, tom. III, cap. 19; le P. Balleur, *La Religion révélée, défendue*, etc., tom. II, cap. 8, pag. 265-289; ch. 15, pag. 10-18; M. l'abbé L. François, *Défense de la religion*, tom. III, part. II, sect. 1, ch. 1; P. M. Thom. M. Cerboni, Theolog. Revelat., tom. I, lib. I, art. 2, pag. 45-74; P. M. Gazaniga, *Prælect. Theol.*, tom. IV, diss. I, cap. 4, pag. 90, seqq.; le R. P. Ricchard, *Diction. des sciences ecclés.*, tom. III, pag. 995, suiv.; tom. VI, pag. 745, suiv.

(3) « Aliquid dicitur esse miraculum quod fit præter ordinem totius naturæ creatæ. Hoc autem non potest facere nisi Deus. Quia quidquid facit angelus, vel quæcumque alia creatura propria virtute, hoc fit secundum ordinem naturæ creatæ. Et sic non est miraculum. Unde relinquitur quod solus Deus miracula facere possit. » S. Thomas, I p. quæst. 110, art. 4, c. Vid. et ibid., quæst. 114, art. 4, c., etc. et *contra Gentes*, lib. III, cap. 102.

Quoique nous ne puissions point apprécier toute l'étendue des forces de la nature, ni savoir tout ce qu'elle peut, nous pouvons cependant connaître avec certitude que certains événements sortent non seulement de son cours ordinaire, mais encore qu'ils sont véritablement surnaturels, et portent un caractère si frappant de divinité qu'il est impossible de ne point le sentir. Voyez S. Thomas, *contra Gentes*, cap. 101, et I p., quæst. 105, art. 7, 9.

Un peuple très-nombreux ne saurait être trompé ni séduit; il ne peut se méprendre, lorsque, poursuivi par un ennemi puissant et obstiné, sans espérance d'en pouvoir échapper, il voit dans cette triste situation une mer entr'ouvrir son sein pour lui donner un libre passage, former avec ses eaux à droite et à gauche un double mur, précipiter ensuite ses flots avec impétuosité pour en abîmer ce même ennemi qui croyait être sûr de sa proie. La vue d'un tel événement, très-circonstancié dans le récit de Moïse, dut nécessairement surprendre les Israélites, les remplir de sentiments de la plus profonde reconnaissance pour les bontés du Seigneur, et leur faire admirer la grandeur et la puissance souveraine de Dieu, qui venait d'opérer tant de merveilles. Comme ce fait est opéré au nom de Dieu, créateur du ciel et de la terre, et qu'un pareil événement est contraire à toutes les lois connues de la nature, on ne peut l'attribuer qu'à un vrai miracle. Il est manifeste que Dieu n'intervient ici d'une manière si étonnante que pour confirmer la vérité de son culte, et non pour autoriser le mensonge. Aussi est-il dit (*Exode*, XIV, 31), qu'à la vue d'un prodige si étonnant, les Hébreux crurent à Dieu et à Moïse, son serviteur. *Crediderunt Domino et Moisi servo ejus.* Il y a donc un miracle très-réel et très-frappant dans ce passage de la mer Rouge auquel le peuple hébreu ne pouvait se méprendre.

(1) « Si ordo rerum consideretur, prout dependet a prima causa, sic contra rerum ordinem Deus facere non potest. Sic enim si faceret, faceret contra suam præscientiam. Si vero consideretur rerum ordo prout dependet a qualibet secundarum causarum, sic Deus potest facere præter ordinem rerum : quia ordini secundarum causarum ipse non est subjectus, sed talis ordo ei subjicitur, quasi ab eo procedens, non per necessitatem naturæ, sed per arbitrium voluntatis. Potuisset enim et alium ordinem rerum instituere. Unde et potest præter hunc ordinem rerum institutum agere cum voluerit, puta agendo effectus causarum secundarum sine ipsis, vel producendo aliquos effectus ad quos causæ secundæ non se extendunt. Unde et Augustinus dicit, 26 contra Faustum, quod Deus contra solitum cursum naturæ facit, sed contra summam legem nullo modo facit, quia contra seipsum non facit. » S. Thomas, loc. cit., I p., quæst. 105, c. Vid. et *contra Gent.*, lib. III, cap. 98, seqq; Court examen de la thèse de M. l'abbé de Prade, et Observations sur son apologie, Amsterd., 1750, pag. 128-142.

(2) Habebitis autem hunc diem in monumentum, et celebrabitis eum solemnem Domino in generationibus vestris cultu sempiterno. *Exod.* XII, 14.

(3) *Ibid.* XV, 1, *seqq.*

(4) Des écrivains de l'antiquité païenne ont même conservé la mémoire de ce grand événement. Voyez entre autres Diodore de Sicile, *Bibliot. hist. lib.* III, *pag.* 174; Eusebius, *Præparat. Evangel. lib.* IX, *cap.* 27, *pag.* 456. *edit. Coloniens.* 1688. C'est donc inutilement que l'auteur de la Philosophie de l'Histoire (*chap.* 19, *pag.* 116. *Amsterd.*, 1765) s'efforce de répandre des doutes licencieux sur ce prodige. En vain nous allègue-t-il le silence de tous les historiens égyptiens et grecs. Si M. de Voltaire s'était occupé sérieusement de la lecture des anciens, il aurait vu, 1° qu'Artapane ou Artabane a parlé de ce miracle conformément au récit de Moïse, et cela d'après ce qu'en disaient les habitants d'Héliopolis. Cet ancien écrivain nous avertit à la vérité que ceux de Memphis prétendaient qu'il n'y avait rien eu d'extraordinaire dans ce célèbre passage de la mer Rouge, parce que, selon eux, Moïse avait délivré son peuple à la faveur du flux et du reflux de cette mer qu'il connaissait parfaitement. Mais ce récit ne peut s'accorder avec les circonstances où le peuple hébreu se trouvait alors, ni avec le malheur qui arriva à toute l'armée égyptienne et dont convenaient les habitants de Memphis. Du reste Artapane n'est point un écrivain imaginaire; Josèphe, Eusèbe et l'auteur de la Chronique d'Alexandrie, entre autres, l'ont cité et nous ont conservé des fragments de son histoire des Juifs. J'avoue qu'on lui reproche d'avoir écrit des fables; mais quel est l'auteur grec ou latin qui en soit exempt? 2° Que le silence d'Hérodote, de Manéthon et d'Eratosthène ne prouve rien. Ces écrivains fort éloignés des temps où ce grand événement s'était passé ont pu l'ignorer, comme ils en ont ignoré bien d'autres relatifs à l'histoire d'Egypte, dont les annales étaient d'ailleurs entre les mains des prêtres trop jaloux de la gloire de leur nation pour communiquer indifféremment des faits qui lui étaient peu honorables. 3° Que Diodore de Sicile, Trogue Pompée et Strabon n'ont point, faute de mémoires, saisi ni tous les détails, ni les circonstances de ce prodige; mais en rapprochant leur récit de celui de Moïse, on voit bien que ce grand événement ne leur fut point inconnu. Je ne crois point devoir entrer dans ce qu'on oppose aussi pour infirmer la certitude de ce prodige, en l'attribuant à des causes toutes naturelles. Encore moins ferai je mention de ce que M. le Clerc a dit là-dessus dans une dissertation latine (*De Trajectione maris Idumæi*) insérée à la fin de son commentaire sur le Pentateuque, imprimée en Hollande et traduite en anglais par Thomas Brown. Dans cette dissertation l'auteur reconnaît à la vérité un vrai miracle, mais il en énerve toute la force et en diminue la grandeur, en l'expliquant par le reflux de la mer, augmenté par un vent impétueux et extraordinaire; en prétendant aussi que les Israélites ne firent le trajet que de ce petit bras qui est à la pointe de la mer Rouge, dont la largeur est fort peu considérable. De la manière dont Moïse nous raconte cet événement, on doit y reconnaître le plus grand des prodiges. Renvoyons simplement aux principaux d'entre les écrivains qui ont touché cette matière avec exactitude et ont vengé ce grand miracle des vaines difficultés des impies. Voyez M. Lesley, Méthode courte et aisée contre les déistes, pag. 15 et 16; M. Chais, la sainte Bible avec un comment. littéral, etc., tom. II, pag. 135 et suiv.; dissertat. sur le passage de la mer Rouge, tom. II de *la sainte Bible en latin et en français, avec des notes littér., critiq. et historiq.*, 2e édit., à Paris et Avignon, 1768, pag. 46-78; Le R. P. Viret, Réponse à la philosophie de l'histoire, lettre 8, pag. 187 et suiv.; Hist. universelle, etc., traduite de l'anglais, d'une société de gens de lettres, tom. II, sect 2, pag. 259 et suiv.; Henricus Benzelius, Dissert. de Transitu Israelis per mare Rubrum; Syntagm.

piniâtreté d'un prince impie et superstitieux, qui refusait, avec une hauteur pleine d'insolence et de mépris pour Dieu, la liberté à la postérité d'Abraham. En protégeant ainsi ce peuple choisi par une providence spéciale, il fallait en même temps lui faire sentir que ce n'était point à des moyens humains qu'il était redevable de tous les prodiges qu'il voyait et de ceux dont il serait encore témoin dans la suite. Aussi la main toute-puissante du Dieu vivant et éternel est-elle pour l'Envoyé du Très-Haut. Toute la nature obéit à la voix de Moïse; le Maître des éléments, l'Auteur de tous les êtres soutient partout l'entreprise du législateur des Hébreux; le Dieu très-fort se communique même à son envoye et *lui parle face à face*, selon l'expression de l'Ecriture (*Deut.* XXXIV, 10). L'Eternel lui ouvre ses plus profonds mystères; il ne lui tient rien de caché; il lui fait prédire l'avenir, et l'événement répond en plein à la prédiction.

Les livres de Moïse sont remplis de prophéties (1), et l'histoire du peuple hébreu, ses infidélités, ses chutes, ses disgrâces ne sont qu'un dévoloppement des oracles de son législateur. *Cieux, écoutez ma voix, terre, prête l'oreille à ma bouche* (*Deut.*, XXXII, 1)... Quelle noblesse, quelle grandeur, quelle force invincible, quel caractère de vérité dans tout ce qui fait le sujet de cet admirable cantique! Moïse l'adresse à son peuple avant de mourir, pour lui faire pressentir ce qui devait lui arriver dans les âges futurs. Mais ce qui doit infiniment nous intéresser dans les oracles de ce grand prophète, c'est qu'il a été le premier qui nous ait annoncé l'Auteur et le Consommateur de notre foi, celui par qui et pour lequel toutes choses ont été faites (2).

C'est ainsi que le miracle et la prophétie (3) qui

Dissertat. tom. II. Lip. Francofurt. et Lips. 1745, pag. 156-181; Salom. Deylingius, Observationum sacr. part. III, Lipsiæ, 1757, tom. III, pag. 45-62, et tom. V, pag. 31-46; Samuel Shuckford, Hist. du monde sacrée et profane, tom. II, liv. IX, pag. 422-427.

(1) Voyez Exode, XIX, 4 et suiv.; XXXIV, 24; Nombres, XIV, 22 et suivants; Lévitique, XXV, 21; XXVI, 3 et suivants; Deutéronome, VIII, 7 et suiv.; XXVIII, 1 et suiv.; XXIX, XXX, etc. Je ne cite ici qu'une partie des oracles qui concernent le peuple hébreu. Combien d'autres bien plus intéressants au sujet du Messie, consignés dans les écrits de ce législateur, et qui ont un rapport essentiel à la religion? Consultez les auteurs dont je fais mention dans la note 5 de cette colonne.

(2) Omnia per ipsum [Christum] et in ipso creata sunt. *Ad Colossens.* II, 16.

(3) Voyez M. de Sacy, préface générale sur la Genèse, part. I, § 1 et suiv.; M. Sherlock, évêque de Londres, de l'usage et des fins de la prophétie, tom II, in-12, passim; M. Jaquelot, de la Vérité et de l'Inspiration des livres sacrés, tom. I, ch. 12, pag. 195 et suiv.; M. l'abbé Malleville, Dissertation sur la prophétie; la religion naturelle et la révélée, tom. IV, dissert. XV, pag. 117 et suiv.; D. Abbas Hooke, religionis natur. et revel. principia, tom. I, part. I, art. 2, § 1, pag. 98, seq., 114, seqq., 136, seqq.; Préservatif contre les sophismes des incrédules, par D. Deforis, ch. 3, pag. 45 et suiv.; M. de Pompignan

est le plus grand des prodiges, viennent à l'appui de l'institution mosaïque et lui donnent le dernier sceau d'une autorité irréfragable. Le Dieu très-fort, le Dieu de Moïse est trop jaloux de sa gloire pour prêter à la fausseté et au mensonge ce double caractère de vérité et de sincérité, si décisif, si triomphant. A quel esprit en effet qu'à celui de Dieu même attribuerait-on cet enchaînement de prédictions toutes justifiées par l'événement? D'où pourrait partir aussi cette suite de prodiges tous attestés, sinon de la vertu toute-puissante de la parole du Seigneur?

Si Moïse n'est qu'un imposteur, ce qu'on ne peut dire sans blasphème, jamais imposture ne fut conduite par des vues, par des motifs ni plus purs, ni plus saints (1). Non, il n'y a rien d'humain dans cette législation : tout y vient du Dieu vivant et véritable. Jamais un vrai miracle ne fut opéré en faveur de l'erreur; jamais le mensonge n'eut pour appui des oracles inspirés de l'esprit de Dieu. Il est impossible que l'Etre des êtres revête l'imposture de tous les caractères de la vérité.

Avouons-le : tout constate ici l'œuvre du Très-Haut, et la disposition d'un grand nombre de témoins (2) oculaires, plus intéressés à nier les faits qu'à les admettre, ne peut avoir que la vérité pour centre.

Résumons. Tout est donc lié dans les écrits de Moïse à des monuments publics, érigés par la nation dès le temps même des événements. Tout y tient à des fêtes, à des cérémonies, à des rites, dont l'institution date de l'époque même des histoires qui y ont donné lieu. Ainsi tout concourait dans cette législation à perpétuer au milieu du peuple hébreu la mémoire des prodiges jusqu'à la postérité la plus reculée. Tout y empêchait de recevoir les mensonges comme des vérités, parce qu'il n'y avait aucun temps où il ne fût facile de remonter à la première source de l'erreur, aucun temps où quelque imposteur eût pu publier les lois de ce peuple, lui persuader de les recevoir comme venant de Dieu et comme un code national, stable, inconnu cependant à ses ancêtres. C'est que l'écrit de Moïse parle de lui même, se donne pour loi primitive, décide tous les différends, fixe les droits de chaque particulier, grands et petits, tant pour le sacré que pour le profane, et que son auteur y prend de telles précautions qu'il ferme toute voie à la supposition et à l'imposture.

Jamais code supposé n'a été reçu par un peuple, quelque ignorant, quelque barbare qu'il ait été, comme ancien code avoué de tout temps de la nation : cela répugne. Il répugne aussi qu'un peuple dresse des monuments qui lui sont injurieux; qu'il adopte des lois dures et pénibles, pour constater l'existence de faits imaginaires, dont il se dit cependant avoir été le témoin. Tant il est vrai que les prodiges qui appuient l'institution mosaïque ont des caractères de vérité et d'authenticité qui la distinguent invinciblement des imposteurs du paganisme, du mahométisme et de tout autre culte profane (1).

évêque du Puy, l'Incrédulité convaincue par les prophéties, tom. I, part. I, ch. 1, pag. 67 et suiv.; le François, Preuves de la religion de Jésus-Christ, tom. III, part. III ch. prélimin., art. 1 et 2; du même, Défense de la religion contre les incrédules, tom. III, sect. 1, ch. 2; P. M. Antonino Valsecchi, Dei fondamenti della religione, etc. lib., II, cap. 17, pag. 276, seqq.; lib. III, part. II, cap. 5, pag. 252. seqq.; le père Baltus, Défense des prophéties de la religion chrétienne, liv. I. ch. 4, 5, 6 et alibi passim; Huetius, démonstr. évang. prop. V, VI, VII : M. l'abbé Dugnet, Principes de la foi chrétienne, tom. I, part. II, ch. 2; P. Alix, Réflexions sur les livres de l'Ecriture S., tom. I, part. II, ch. 7 et 8; Stackhouse, Sens litt. de l'Ecriture S., ch. 4 et suiv. : et autres.

(1) Voyez entre autres notre savant père Valsecchi, *loc. cit., lib.* II, *cap.* 4, *pag.* 99, *seqq.*

(2) Nous ne pouvons pas suivre tous les sophismes qu'enfante l'incrédulité pour affaiblir, pour anéantir même la preuve immuable, prise du témoignage des hommes en faveur des prodiges qui concernent l'institution mosaïque, et qui furent vus et attestés par une nation entière. Ces prodiges sont des faits réels, dès-lors la thèse est démontrée. Le sceptique a beau dire que les hommes peuvent se tromper ou nous tromper; il est des principes qui nous guident sûrement dans l'examen de la vérité ou de la faillibilité des témoins qui nous attestent ces sortes d'événements. Les mêmes règles qui servent à juger de la certitude ou de la supposition d'un fait purement historique, sont applicables à la matière présente; dans l'un et l'autre cas nous examinons les témoins; lorsque nous les trouvons d'un caractère irréprochable et dûment instruits des faits qu'ils nous certifient, l'ensemble de leurs témoignages toujours uniformes et jamais contestés, devient une preuve d'une force invincible. Voyez là-dessus le Traité des vrais principes qui servent de fondement à la certitude morale, par M. Boullier; à la tête de son Essai philosophique sur l'âme des bêtes; M. l'abbé Gauchat, Lettres critiques, ou analyse et réfutation de divers écrits contre la religion, lettre LXXXVIII et suiv., tom. IX; A view of the principal deistical writers, etc., ou Analyse des ouvrages des principaux déistes, vol. II, qui renferme des observations sur les Essais philosophiques de M. Hume, Défense de la religion naturelle et révélée contre les Œuvres posthumes de feu vicomte Bolingbroke, Londres, 1755, in 8°, lettres XI, XII et XIII; a Dissertation on miracles containing an examination of the principles advanced by David Hume, etc., ou Dissertation sur les miracles contenant un examen des principes avancés par M. Hume dans son Essai sur les miracles, par Georges Campbell D. en T., etc., Londres, 1765, in-8°; Bibliothèque des sciences et des beaux-arts, avril, mai, etc., 1755, tom. III, pag. 452 et suiv.; juillet, etc., tom. IV, pag. 156 et suiv.; janvier, etc., 1763, pag. 157 et suiv.; Discours où l'on fait voir qu'il y a des démonstrations d'une autre espèce et aussi certaines que celles de la géométrie, à la fin des Pensées de M. Pascal; Homfroi Ditton, La Religion chrétienne, démontrée par la résurrection de N. S. Jésus Christ, trad. de l'ang., Paris, 1729, part. II, ch. I et suiv., pag. 91 et suiv.

(1) N'opposons point à la loi de Dieu tous ces prétendus prodiges si vantés dans le paganisme et dans les fausses religions. La législation mosaïque a ces marques distinctives de vérité, que les événements miraculeux sur lesquels elle porte avaient pour objet : 1° De mettre le sceau aux dogmes de la véritable religion; 2° que ceux qui ont été les ministres de ces prodiges étaient d'un caractère et de mœurs irréprochables; 3° que ces miracles ont été opérés en présence d'un grand peuple qui ne pouvait être séduit et dont la postérité eut pour garants des mêmes faits d'autres prodiges presque aussi éclatants que ceux dont

Le peuple hébreu s'est donc soumis à des lois d'un joug accablant, à des observances qui, depuis un

ses ancêtres avaient été témoins oculaires; 4° que les prodiges qui constatent la divinité de la législation mosaïque, ont eu pour appui de leur certitude des monuments érigés par la nation, des fêtes, des cérémonies instituées à dessein dès le temps même des événements, et que la nation n'a jamais cessé d'en perpétuer le souvenir par d'autres mémoriaux toujours attachés aux objets de son culte. L'institution du sacerdoce lévitique, les fêtes du sabbat, de la Pâque, de la Circoncision remontent jusqu'aux époques mêmes des histoires qui ont fait naître ces établissements religieux. Or quel est le prétendu prodige d'entre ceux dont se glorifient les fausses religions, qui puisse s'attribuer ces quatre marques de vérité. Remontez aux premières sources de l'idolâtrie et du polythéisme; examinez l'origine du mahométisme, étudiez la nature des événements qui ont fait naître l'un et l'autre; considérez-en les progrès, vous trouverez ces faux cultes tout dénués des marques infaillibles de certitude que nous venons d'assigner. Jamais Mahomet ne vanta ses miracles pour autoriser sa mission. Au contraire, tout se passe en secret dans l'origine de la secte de ce fanatique. Tout y présente l'erreur et le mensonge : cette empreinte de fausseté est éternel. Qu'était-ce encore que le paganisme, sinon un tissu d'absurdités, de folies et d'impiétés! La mythologie grecque, romaine et orientale est un monument à jamais durable des égarements des hommes. Les païens eux-mêmes reconnaissent l'impuissance de leurs divinités factices : et s'ils établissent des cérémonies, des fêtes, des jeux, en un mot, un culte; s'ils dressent même des monuments publics pour perpétuer la mémoire des hauts faits qu'ils racontent de leurs dieux, tout cela est de beaucoup postérieur à la date des prétendus événements merveilleux qu'ils vantent. L'origine et les progrès de l'idolâtrie, les moyens et la doctrine qu'elle employa pour se soutenir, nous conduisent, comme par la main, à l'esprit d'erreur qui lui donna naissance. Pour le dire en deux mots, on peut défier hardiment nos incrédules de pouvoir appliquer à toutes les fausses religions quelques-unes des preuves qui caractérisent la divinité de l'institution mosaïque. Voyez au reste M. Lesley, *Méthode courte et aisée contre les déistes, parmi les ouvrages du même auteur contre les déistes*; D. Deforis, *Préservatif contre les incrédules, ch.* 3, *suiv., pag.* 31, *suivantes, et art.* 14, *pag.* 575, *suivantes*; *Dissertation sur les miracles*, à la tête du second tome de la sainte Bible, 2° édition d'Avignon, 1768, pag 23-43. *La divinité de la religion chrétienne, vengée des sophismes de J-J. Rousseau*, II *part., pag.* 194-258; P. M. Cazanigа, *loc. cit., tom.* IV, *dissert* 1, *cap.* 4, *pag.* 110-118; Pierre Alix, *Réflexions sur les livres de l'Ecriture sainte pour établir la vérité de la religion chrétienne, tom* I, *part.* II, *ch.* 3 *et* 4, *pag.* 161 *suiv. édit. d'Amsterd.*, 1689; *Traité des miracles dans lequel on examine*, 1° *leur nature et les moyens de les discerner d'avec les prodiges de l'enfer*, 2° *leurs fins*, 3° *leur usage*, *Paris*, 1764, *tom.* II, *part.* III, *ch.* 1, 2, 3, *pag.* 161, *suivantes*, *ch.* XXII, *suiv.*, *pag.* 403 *suivantes, et autres.*

Qu'on ne dise point aussi que tous ces événements rapportés par Moïse et par les écrivains sacrés, sont pour nous dans un trop grand éloignement pour mériter notre croyance. Ces faits ne conservent pas moins de nos jours tout leur degré de certitude, quelque grand que soit l'intervalle de temps qui les sépare du siècle où nous vivons. Il est vrai que les anciens Hébreux, contemporains de Moïse et des prophètes, eurent de la certitude des faits attestés de leur temps des preuves différentes de celles que nous en avons. La grandeur des miracles de Moïse, desquels ils furent témoins, et l'accomplissement des temps immémorial, l'ont toujours rendu irréconciliable avec toutes les autres nations. C'est qu'il était fortement persuadé de la vérité des faits nécessairement dépendants de la législation mosaïque : c'est que cette soumission n'avait d'autre cause que l'autorité de Dieu même.

Les faits que Moïse nous raconte et qui ne sont autres que l'histoire de la nation dont il était le chef et le conducteur, durent par conséquent être d'une force, d'une évidence des plus marquées, pour faire sur les Israélites et sur leur postérité une impression immuable, quels que fussent d'ailleurs leur iniquité, leur révolte contre le législateur et leur penchant à l'idolâtrie des nations. Les monuments qui constatent prophéties durent nécessairement faire sur eux une impression vive et puissante. Mais quoique ces événements se soient passés depuis bien des siècles, cela n'empêche point que nous ne puissions en avoir des preuves d'une certitude entière. Nous suppléons au défaut des sens par le raisonnement.

Pour être assuré de la vérité d'un fait, il n'est pas nécessaire que je l'aie vu de mes propres yeux, le témoignage des hommes me suffit, lorsque ceux qui m'attestent ces faits, d'ailleurs possibles et qui n'impliquent aucune contradiction, sont ou des témoins oculaires, ou des écrivains qui ne peuvent ni ne veulent me tromper. Ainsi je ne doute point qu'il n'y ait eu un Alexandre vainqueur de Darius, un Pompée battu par Antoine, un Thucydide, un Cicéron, un Tite Live, auteurs des livres qu'on leur attribue. Je me repose là-dessus, sans aucun examen, sur la foi d'une tradition qui me paraît constante. Il en est de même des événements passés du temps de Moïse. Jamais tradition ne fut ici appuyée sur l'autorité de témoins plus irréprochables que le sont les écrivains qui nous constatent ces faits. Il n'y a pas d'histoire ni de livres dont l'authenticité soit aussi démontrée que celle de l'histoire et des livres de l'Ancien Testament. Nous avons même plus de certitude des faits qui y sont contenus que nous n'en pouvons avoir des événements dont on doute le moins. Je dis plus : les faits que nous raconte Moïse sont en quelque façon, par rapport à nous, beaucoup plus certains qu'ils ne le furent pour les Israélites, eu égard à tous les motifs de crédibilité que nous en avons. Outre la preuve de vérité et d'inspiration des livres de Moïse, tirée du témoignage que lui rendent les auteurs de l'Ancien et du Nouveau Testament, nous voyons mieux que l'ancien peuple hébreu toute l'économie et tout le plan de la religion sainte, de laquelle ces grands événements furent le prélude. Des faits attestés par une longue suite de témoins d'un caractère irréprochable et unanimes dans leur déposition : des faits, dit un savant écrivain, desquels la mémoire s'est si bien soutenue d'âge en âge, qui ont toujours produit des effets visibles et durables, ne peuvent jamais rien perdre de leur certitude, quelqu'anciens qu'ils soient. Ces effets, qui subsistent encore, les rapprochent de nous, les mettent sous les yeux, et nous en donnent des preuves invincibles. En nous laissant une entière liberté pour l'examen, nous sentons alors que nous ne pouvons refuser de croire des faits de cette espèce que par une opiniâtreté bizarre et insensée. Voyez M. le François, *Preuves de la religion de Jésus-Christ, tom.* I, *part.* II, *ch. prélim.*, *pag.* 414, *suiv*; M. Chais, *Discours prélimin.* à la tête de son édition de la sainte Bible avec un commentaire de divers auteurs anglais, § 69, *suiv.*, *pag.* 55, *suiv.*; Dom Deforis, *loc. cit., ch.* III, *pag.* 55 *suiv.*, *art.* 15, *pag.* 564 *suiv.*; M. l'abbé Gauchat, *Lettres critiques, etc., tom.* IX, *lettres* XCIV *et* XCV, et autres auteurs cités ci-dessus, à la note 2 de la colonne 467.

taient ces prodiges furent donc visibles et durables, puisqu'ils ont triomphé de l'oubli, de l'inconstance de l'esprit humain; et que le temps, qui dévore tout, n'a jamais pu ni les altérer, ni en obscurcir la vérité.

Ainsi, sous quelque aspect qu'on envisage Moïse et le peuple hébreu, la supposition de surprise, de mensonge et de fraude est une supposition inadmissible.

Moïse n'a donc rien dit que de vrai dans tout ce qu'il a rapporté et de lui-même et des faits consignés dans ses écrits. Il s'est dit l'envoyé de la Divinité, l'inspiré de Dieu; il a été l'un et l'autre. Il a publié ses livres sous ce titre, et il en a assuré la vérité par des miracles, par des prophéties. Ces prodiges éclatants, ces oracles, marques infaillibles de la vérité de sa doctrine, certifient invinciblement sa mission divine et la divinité de ses livres.

De cette multitude de faits les mieux constatés concluons que Dieu seul a pu être l'auteur de l'institution mosaïque. Il l'avait établie par des voies toutes divines, il la soutint de même; et les livres qui nous attestent ces grands prodiges de la main du Très-Haut sont des livres qui devaient nécessairement triompher de la durée des siècles. Ouvrages de l'Éternel, ces écrits portent, d'une manière visible, l'empreinte de la Divinité, et déposent évidemment pour la révélation.

Que Moïse est grand, quand on le considère, soit en qualité de simple historien, soit comme législateur! Un seul chapitre de la Genèse nous en apprend infiniment plus que tous les livres des écrivains de l'antiquité profane.

L'envoyé de Dieu ne révolte point notre raison par cet amas d'absurdités et d'inepties qui déshonorent tous les systèmes des anciens philosophes et des matérialistes modernes touchant l'origine des choses. La raison nous enseigne que l'univers est l'ouvrage d'une intelligence créatrice; mais cette même raison se tait, lorsqu'on la consulte sur l'époque et sur les circonstances de la naissance du monde. La Genèse nous découvre tout ce mystère impénétrable à l'esprit humain. Le monde passe du néant à l'être par le seul acte d'un pouvoir immense. *Dieu dit, que la lumière soit faite, et elle fut* (*Genèse*, I, 3). Quelle simplicité, quelle noblesse dans ce récit de Moïse au sujet de l'histoire de la création! Comparez toute sa narration majestueuse avec les hypothèses des anciens sur l'origine et la formation de l'univers: rapprochez aussi les doctrines des plus grands philosophes de l'antiquité sur les principes religieux de l'idée que Moïse nous en donne; quelle supériorité d'idées! Dans les écrits de cet homme unique, tout satisfait; tout y contente l'esprit et le cœur. Outre la naissance et les progrès des arts, l'origine des nations, des Etats, des empires, justifiés par tous les monuments antiques, échappés au laps des temps, le législateur des Hébreux nous fait connaître d'où nous venons, ce que nous sommes, quelle est notre fin et notre destination. En dévoilant à nos yeux le premier dessein du Créateur, l'obstacle mis à ce dessein, le principe des maux de la nature humaine, le remède à ces maux, préparé dès la naissance du monde par la promesse d'un Messie libérateur, sauveur, médiateur entre Dieu et les hommes, il nous apprend l'excellence de notre nature et le dénoûment des contradictions de notre être. Aucun philosophe n'a pu expliquer cette énigme, parce qu'aucun philosophe n'a connu l'homme. Moïse seul nous la développe, parce qu'il en avait appris la solution dans l'école de la Divinité.

Il était du ministère de ce docteur du peuple de Dieu de ne point faire perdre de vue aux Israélites cette histoire intéressante de la religion. En remontant ainsi jusqu'aux jours anciens, jusqu'au commencement des temps, il apprend à toutes les races futures ce que Dieu a fait pour l'homme créé à sa ressemblance, et ce que l'homme toujours ingrat, toujours rebelle, a fait contre l'auteur de son être.

Tel est le magnifique préambule (1) que Moïse met à la tête des lois qu'il donne à son peuple. Ce législateur ne s'arrête point à ces objets tout grands, tout importants qu'ils sont. Après nous avoir instruits du désordre arrivé dans la nature humaine, et de la corruption générale des hommes, il nous décrit comment la Divinité outragée châtia leurs crimes par un déluge universel. Principalement attentif à nous tracer la suite de la religion des premiers temps, il vient à l'élection d'une famille d'où sort enfin un grand peuple destiné à perpétuer cette même religion dans les âges futurs jusqu'à l'avénement du *germe promis*, annoncé aussitôt après la chute de nos premiers parents.

Quel écrit que le livre de Moïse! Nul législateur du monde païen n'a parlé aussi dignement de la Divinité, de ses attributs, de sa grandeur, de sa puissance, de sa science infinie et de sa providence, que le législateur des Hébreux (2). Le Dieu de Moïse est un, infini, indivisible, incommunicable, dans lequel sont réunies toutes les perfections imaginables et possibles, sans aucun mélange d'imperfections; qui a tiré du néant l'univers, et qui est distinct réellement et substantiellement de tout ce qu'il a créé. C'est un être infiniment libre, qui dans l'existence qu'il donne à toutes les créatures, n'agit point par une impétuosité aveugle, mais avec une intelligence souveraine, et qui applique sa main toute-puissante où il lui plaît et autant qu'il lui plaît.

Quel est le philosophe qui ait instruit les hommes

(1) Voyez Eusebius, *Præparat. evangel.*, *lib.* VII, *cap.* 9 *et* 11.

(2) Voyez M. l'abbé Maleville, *Dissert. contre Spinosa sur la théologie de Moïse, ou Justification de ce qu'il enseigne sur la nature et sur les perfections de Dieu. La religion naturelle et la révélée, tom* V, *pag.* 141-162. *Leland, A view of the principal*, etc., *ou Analyse des ouvrages des principaux déistes, vol.* II, *lettre* 6, *suiv. Biblioth. des Sciences et des Beaux Arts, juillet*, etc. 1755, *tom.* IV, *pag.* 129, *suiv. Et autres auteurs cités ci dessus, contre Toland, pag.* 102, *suiv., not.*

sur la religion, d'une manière plus conforme aux idées de la saine raison que l'auteur du Pentateuque? *Ecoutez, Israël, le Seigneur votre Dieu est le seul et unique Seigneur. Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre âme et de toutes vos forces* (*Deut.* VI, 4, *suiv.*).

Ce seul trait (1) rend Moïse infiniment supérieur à tous les philosophes, à tous les législateurs de l'antiquité profane. Mais il n'y avait que la Divinité qui pût guider la plume d'un écrivain tel que Moïse dans tout ce qu'il a écrit sur Dieu et sur les devoirs de l'homme. Quelle sagesse n'éclate pas dans sa doctrine et dans ses lois! Tout y tend à inculquer fortement la connaissance, l'amour d'un seul vrai Dieu créateur, et l'horreur de l'idolâtrie; tout y a pour objet les grandes relations de l'homme avec l'auteur de son existence: tout y plie enfin sous la religion. Nul changement aux lois de ce peuple dans les temps les plus fâcheux, dans quelques circonstances qu'il se trouve. Tout est prévu dans ces lois; tout y est réglé, fixé, déterminé: caractère unique.

Moïse est le seul qui propose un code invariable de législation. Est-il donc surprenant que le Pentateuque, ouvrage si supérieur à tous les efforts de l'esprit humain, ait été dès l'origine de la république des Hébreux et dans tous les âges, l'unique règle de leur gouvernement et de leur religion? Doit-on s'étonner qu'ils en aient conservé les lois avec une vénération singulière, avec un attachement inébranlable? Mais aussi quelle marque plus certaine, plus infaillible de vérité et d'authenticité peut-on donner d'un écrit conservé si religieusement et par tant d'intérêt?

Rapprochez encore la conduite du peuple hébreu de celle qu'ont tenue les autres nations par rapport aux réglements qu'elles avaient reçus, par exemple, d'un Lycurgue, d'un Solon et d'un Numa. D'où vient que les lois de Lacédémone, d'Athènes, de Rome, subirent une infinité de variations, et que les Juifs ne pensèrent jamais à proposer l'abrogation ou la réforme du code de leur législateur (2)? C'est que les lois des Grecs et des Romains étaient toutes humaines; elles ne pouvaient qu'être défectueuses: cela est sensible. Moïse, considéré comme simple législateur, ne fut pas cependant différent du reste des hommes. Les lumières qu'il a eues, il ne les a donc point puisées en lui-même; ses lois venaient de l'autorité de Dieu (1), qui les dictait, qui les soutenait.

Quel contraste étonnant entre ces lois religieuses et civiles du peuple hébreu et celles de tous les peuples de l'antiquité profane! Les unes ne respirent que l'innocence des mœurs, une soumission entière et parfaite à l'Etre des êtres, la sainteté, la véracité de ce grand Dieu qui les inspirait; dans les autres, aux traits d'infamie, de cruauté et de scélératesse (2) qui les caractérisent, on reconnaît aisément l'esprit de mensonge qui en était l'auteur. La raison et l'humanité parlent hautement en faveur des lois des Hébreux: la nature réprouve toutes ces lois barbares et inhumaines, qui faisaient partie du culte païen, ainsi que de leurs législations.

Ces caractères de vérité dans la doctrine et dans les lois de Moïse, sont frappants et évidemment divins; ils se multiplient même sous nos yeux, à chaque page du Pentateuque. On a beau inventer mille systèmes d'imagination pour en anéantir les preuves éclatantes; il n'est pas possible de les affaiblir par aucun doute raisonnable (3). Quelque détour que l'on prenne, il faut nécessairement convenir que la Divinité a parlé aux hommes par le ministère de Moïse,

(1) Quæ disputationes, quæ litteræ quorumlibet philosophorum, quæ leges quarumlibet civitatum duobus præceptis ex quibus Christus dicit totam legem prophetasque pendere ullo modo sint comparandæ! Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, et ex tota anima tua, et ex tota mente tua: et diliges proximum tuum tanquam te ipsum. S. Augustin, *Epist.* 157, *ad Volusian.*, *num.* 17, *oper. tom.* II, *col.* 409. M. Jaquelot, *traité de la Vérité et de l'inspiration des livres sacrés, tom.* I, *ch.* 6, *pag.* 67, 73. P. M. Ant. Valsecchi, *loc. cit.*, *lib.* II, *cap.* 8, § 6 *seq.*, *pag.* 80 *segg.*

(2) Voyez Philo, *De vita Mosis*, *lib.* II, *oper. edit. Francofurt.* 1691, *pag.* 656.

(1) Voyez Jaquelot, *loc. cit.*, *pag.* 85, *suiv.*, *et ch.* 9, *pag.* 97, *suiv. Dissert. sur l'existence de Dieu*, *dissert.* 3, *tom.* III, *ch.* 7, *suiv.*, *pag.* 113, *suivantes; et quantité d'autres.*

(2) Voyez Clemens Alexandrinus, *Protrepticon, sive Cohortatio ad Gentes*, cap. 2, seqq., et notas *Gentiani Herveti Aurelii* in eamd., oper. tom. I, pag. 10, seqq., tom. II. in fine, pag. 97, seqq. Arnobius, *Advers. Gentes*, lib. VI et VII, passim. Valsecchi, loc. cit.; lib. II, cap. 8, pag. 82, seqq. M. l'abbé Bergier, *Apologie de la religion chrétienne*, tom. II, ch. 11, pag. 1, suiv., et ci-dessus, pag. 70 et suiv., not.

(3) Voyez M. du Bois de la Cour, *Discours sur les preuves des Livres de Moïse*; à la suite des *Pensées* de M. Pascal, pag. 379 et suivantes. P. Alix, *Réflexions sur les Livres de l'Ecriture sainte*, tom. I, part. I et II, passim. M. Shuckford, *Histoire du monde sacrée et profane*, passim, et tom. III, préface, pag. 59 et suiv. Le R. P. Viret, cordelier, *Réponse à la Philosophie de l'histoire*, passim, et ibid., lettre XIII - XVI, pag. 508, suiv., 530, suiv., 572, suiv., 444, suiv. *Essay on the following subjects*, etc., ou Cinq Essais sur autant d'endroits remarquables dans l'histoire sainte, savoir: sur l'Exode, XII, 12; Nombr., XXII et suiv., etc., Londres, 1753. Biblioth. des sciences et des beaux-arts, 1755. Janvier, etc., tom. III, pag. 189, suiv. *Histoire Univers.*, trad. de l'anglais par une société de gens de lettres, tom. I et II, passim. MM. de Sacy et Chais, dans leurs Commentaires sur les cinq livres de Moïse. M. l'abbé Bergier, *Certitude des preuves de la religion chrétienne*, etc., part. II, ch. 11, § 1, suiv. M. Guénée, *Lettres de quelques Juifs, Portugais et Allemands, à M. de Voltaire*. Nouvelle édition de Paris, 1771, passim. P. M. Casti Innocentis Ansaldi, Ord. Præd. *De futuro seculo ab Hebræis ante captivitatem cognito*, adversus Joann. Clerici cogitata commentarius. Mediolani, 1740. Jo. Vincent. Patuzzi, ord. præd., De futuro impiorum statu. Veronæ, 1748, lib. I, cap. 6, pag. 53, seqq. P. M. Tommaso Vincenzo Moniglia, de' Predicatori, *La mente umana spirito immortale, non materia pensante*. Padova 1756; tom. I, dissertaz. II. P. M. Antonio Valsecchi, loc. cit., lib. II, cap. 10, pag. 112, seqq. Court examen de la thèse de M. l'abbé de Prades, § 4, pag. 104, suiv., et l'addition et autres cités dans ce discours.

ou s'inscrire en faux contre les faits d'une entière évidence.

Un simple discours nous dispense de répondre à toutes les railleries indécentes, à toutes les objections absurdes, profanes et frivoles des incrédules (1).

(1) *Questions de Zapata*, traduites par le sieur Tamponet, doct. de Sorbonne (M. de Voltaire). Du même, *Dieu et les Hommes*, œuvres théologiques mais raisonnables, par le doct. Obern. *Dialogue d'un homme de bien, Nouveaux Mélanges philosoph., historiques, critiques*, etc. 1768, VII partie, pag. 50, suiv., 79, suiv. IX part., 1770, ch. XXII, pag. 52, suiv., etc., etc.

Dans ces libelles licencieux, ce ne sont que les mêmes absurdités, les mêmes futilités, les mêmes impiétés toujours annoncées sous différentes faces : leur auteur y fait un abus bien affligeant de ses talents. Consultez les écrivains que nous venons de citer dans la note précédente et quantité d'autres auxquels nous avons souvent renvoyé.

Les erreurs monstrueuses qu'a avancées, entre autres, feu M. Boullanger, dans ses Recherches sur l'origine du despotisme oriental, et dans sa Dissertation sur Elie et Enoch, exigent quelques remarques analogues à la matière qui fait l'objet de cette note. On a vu ci dessus (pag. 55 et 77, not.) combien cet écrivain est peu conséquent. L'hypothèse de M. Boullanger, tout absurde et bizarre qu'elle est, bien étudiée, nous conduit par nécessité aux livres de Moïse, les seuls dépositaires des mêmes principes religieux, que ce téméraire auteur regarde comme la source des erreurs du genre humain. Sa dissertation sur Elie et Enoch n'est au fond, qu'un résumé des rêveries impies, répandues dans ses Recherches sur le despotisme oriental, et dans l'Antiquité dévoilée par ses usages. Il n'est pas possible de suivre un écrivain si bizarre, sans se jeter dans des discussions de beaucoup de détails. Essayons toutefois de montrer l'absurdité de ces assertions contre les fastes du peuple hébreu, par une ou deux observations générales sur le genre de preuves qu'il emploie pour renverser le récit de Moïse au sujet des patriarches antédiluviens.

D'abord il ne faut pas perdre de vue le système bizarre qui sert de base à l'hypothèse de l'auteur. Voyez ci-dessus, pag. 45, suiv. « C'est des dogmes « de la vie future, de la descente du grand juge et « du jugement dernier que sont sorties mille idées « chimériques et diversifiées à l'infini chez toutes les « nations anciennes, d'un être imaginaire, d'un lé- « gislateur qui viendrait un jour changer la face de « la terre. » (*Dissertation sur Elie et Enoch*; pag. 17 et 19.) Mais autant ces dogmes sont incontestables, autant sont forcées et absurdes les conséquences extravagantes qu'il en déduit, pour nous faire envisager Elie, Enoch, les anciens patriarches avant le déluge, comme des êtres imaginaires, et les faits consignés dans les écrits sacrés comme une succession continue et non interrompue de fables et d'impostures sacerdotales. Exposons en peu de mots la marche de l'auteur. On ne peut en faire mieux sentir la singularité qu'en le suivant dans ce labyrinthe de futilités qu'il offre à chaque page de sa première dissertation.

A mesure que les hommes, moins misérables, devinrent moins religieux, ils pervertirent l'objet et l'usage des anciens symboles employés autrefois pour les instruire des révolutions passées, des révolutions à venir et des grands changements que le grand juge ferait un jour. La succession des siècles éteint le souvenir du passé, et pervertit le sens des symboles historiques, civils et religieux.

De là toutes ces formes bizarres que prirent insensiblement les dogmes sacrés. On réalisa, on personnifia les allégories et les symboles déjà inscrits et célébrés dans des prières, dans des hymnes et des recueils sacrés. Ces hymnes et ces recueils, corrompus ensuite et devenus inintelligibles, devinrent avec le temps des recueils d'oracles et de prophéties, qui ne furent plus que les voiles sacrés de l'ambition des peuples, qui, en diverses régions et en divers temps, s'emparèrent des terres de leurs voisins à titre de terres promises par les dieux (Idem, loc. cit., pag. 17 et 24).

Ce détail nous conduirait bien au-delà des bornes que nous avons dû nous prescrire. Contentons-nous de

De ce préliminaire enfanté dans l'ivresse de l'ignorance, des passions, et que nous ne faisons qu'abréger, l'auteur en vient au prophète Elie, dont il nie l'existence. Il anticipe l'ordre des temps pour mieux nous préparer à cet amas de rêveries qu'il nous débite au sujet des autres saints personnages de la Bible. Le prophète Elie n'est, selon notre écrivain, qu'un être fantastique et dont la future venue n'est qu'une suite de ces vieilles erreurs que les symboles personnifiés du grand juge qu'on attendait avaient occasionnées chez toutes les nations de la terre. Pour prouver ce paradoxe, M. Boullanger, qui est un grand etymologiste, insiste (pag. 29) sur la valeur intrinsèque du nom d'Elie, « qui signifie le Très-Haut (Ilus, le fort; Evech, le dieu fort; Elion, le Soleil) et qui désigne le dieu feu, et le Soleil qui était jadis son emblème. » Quelle érudition ! Mais qu'a de commun le mot *Evech* avec l'idée que notre prétendu hébraïsant en présente ici ? Je défie le savant le plus versé dans les langues orientales d'en donner la raison. Peut-être l'a-t-il pris du celtique *Eveg* ou *Eveg*, qui signifie *surveillant, garde* (Voyez *Mémoires sur la langue celtique par M. Bullet, tom.* II, *pag.* 558). Peut-être aussi l'a-t-il fait venir du mot *Abach* ou *Avach* qui en hithphaël, se rend par *devenir haut, s'élever, s'enorgueillir*. Quoi qu'il en soit, le nom d'Elie *Eliahou*, signifie *Dieu-Seigneur*, ou si l'on veut, *Fortis Deus*, le dieu fort; le mot *Elion*, ἀνώτατος, se rend par *élevé, très-haut*, d'où l'on prétend que les Grecs ont formé leur ἥλιος, *Soleil*; *Ilus* vient de *El*, ou de ἰσχυός, *fort, robuste*: donc Elie n'est que l'emblème d'un dieu soleil, d'un dieu feu, du Très-Haut, etc. Quelle manière de raisonner, quel abus des termes !

Notre écrivain profane croit pouvoir démasquer tout à fait le saint prophète, et avoir la solution de toutes les merveilles de sa vie, en nous citant quelques traits de nos divines écritures, où il est dit que le zèle d'Elie est toujours comparé à un feu ardent, et sa parole brûlante à un flambeau qui éclaire. L'Ecriture dit encore (IV Rois, II, 1, 11, 12) que ce prophète fut enlevé au ciel par le moyen d'un tourbillon et dans un char enflammé, attelé de chevaux de feu; et cette Ecriture l'appelle le char et le conducteur d'Israël. Il n'en faut pas davantage à M. Boullanger pour trouver entre notre saint prophète et le Soleil, entre cet homme de Dieu et le grand juge une analogie très-complète. « Rien de plus analogue, dit-il encore, sans doute, au Soleil, au Phaëton et à l'Apollon des Egyptiens et des Grecs; toutes les anciennes anecdotes arrivées sur la terre ont servi à illustrer son histoire. Tous les météores et les phénomènes, soit des révolutions passées, soit des révolutions futures, ont été incorporés dans sa vie, comme ils avaient été incorporés dans les vies des dieux et des héros du paganisme. » (*Loc. cit.*, *pag.* 31).

Ce n'est pas tout : ce qui répand infiniment de lumière sur ces bizarreries et qui achève de leur donner le plus grand poids, est que « Les rabbins, ainsi que Tertullien, les Orientaux et autres font demeurer Elie, depuis sa disparition, sous la zone torride, ce domaine du soleil, dans une sphère inabordable aux hommes, où ce grand prophète s'occupe à

renvoyer aux principes que nous avons posés dans nos mémoires sur l'intégrité et la pureté du texte primitif hébreu, et aux discussions critiques que nous y avons faites de différents passages de l'Ecriture, des-

contempler les actions humaines et à écrire jour par jour tout ce qui se fait de bien et de mal dans notre région sublunaire. » (*Idem.*, *pag.* 32).

A ces traits et à tant d'autres que nous passons sous silence, qui ne voit que M. Boulanger fait un alliage monstrueux de tout ce que son imagination échauffée par la lecture des fables les plus insipides, lui dicte pour réaliser ses futilités ? Aussi nous fait-il trouver Elie tantôt chez les Romains, tantôt chez les musulmans. Par exemple, il ne lui est pas difficile de le reconnaître dans Aly, sans doute à cause du rapport du nom de ce compagnon et sectateur de Mahomet, avec celui du prophète des Hébreux. Il n'y a pas même jusqu'à la patrie d'Elie le *Thesbite*, habitant de *Galaad*, de la tribu de *Gad*, qui ne lui fournisse de quoi autoriser ses rêves. Il est vrai que le mot de *Galaad*, entre autres, détruit totalement son interprétation; mais M. Boulanger n'est pas embarrassé. Elie le Thesbite ne designe pas moins un *Elie périodique*, « soit que Galaad sorte par corruption de *Galgal* ou *Galal*, qui indique l'action d'une sphère ou d'une roue qui tourne, soit que Galaad provienne de *Galalhad, circulation du temps, des siècles*, ou soit encore que Galaad, de Gad, ait pour origine Gal-Gad qui signifie *révolution fortunée*. » (*Idem*, *pag.* 55, *suiv.*).

C'est ainsi que notre fameux rabbin, ce nouveau maître en Israël, compose à son gré des mots hébreux fort étonnés de se trouver unis ensemble, et que par un lien de fantaisie, il les ramène à ses chimères. Mais feu M. Boulanger a-t-il cru pouvoir en imposer à un lecteur tant soit peu instruit des premiers éléments de cette langue ? Ses diverses interprétations *chroniques* en seront-elles plus fondées, parce qu'il concentrera en lui seul l'intelligence des termes hébreux, et qu'il accusera tous les Juifs de l'univers anciens et modernes d'être entièrement étrangers à leur propre langue. Ce n'est point ici le lieu de discuter si l'hébreu est une langue mère. Peu nous importe que les anciens Hébreux, en s'emparant d'une partie de la Phénicie aient usurpé en même temps la langue du pays. Quand on passerait à l'auteur cette supposition, on est en droit de lui nier que depuis la captivité de Babylone, l'hébreu n'a plus été qu'un mélange bizarre et confus de phénicien, d'égyptien, de syrien, de chaldéen, d'arabe et d'autres langues voisines, dont toutes les racines se sont confondues (*Idem*, *loc. cit.*, *pag.* 36, *suiv.*). Quoique les Juifs d'après la captivité de Babylone perdissent insensiblement l'usage commun de leur ancienne langue, et que leur langage devînt peu à peu un composé de chaldéen et de syriaque, l'ancien hébreu n'en subsistait pas moins dans les monuments et dans les fastes de la nation. Les seules médailles samaritaines, dont l'authenticité est des mieux constatées, le prouvent invinciblement : et les livres sacrés ont assurément une date bien antérieure aux temps que nous envisageons. M. Boulanger qui bouleverse toutes les idées reçues pour couvrir sa propre ignorance en hébreu ou plutôt sa haine contre les annales hébraïques, confond ici malicieusement l'ancien langage des Juifs avec celui qu'ils parlèrent quelques siècles après la captivité de Babylone. (Voyez notre Ire Mémoire, *pag.* 96 *suiv.*). Notre écrivain s'est donc formé un portrait de la langue sainte absolument faux. C'est se moquer du public que de soutenir que « cette langue n'est qu'un misérable jargon, qu'un monstre formé de plusieurs pères, dont les règles grammaticales ne peuvent remonter au de là du quatrième siècle avant notre ère. »

J'ai honte de transcrire de pareilles frivolités. Tant il est vrai qu'il n'est rien de si absurde que nos prétendus esprits forts ne soutiennent pour tâcher de détruire les monuments sacrés de notre culte.

Suivons encore pour un moment notre écrivain à paradoxes. Ce sont toujours des étymologies ou forcées, ou arbitraires, ou décomposées, sur lesquelles il bâtit son système : il entasse pêle-mêle des matériaux tout disparates. Telle est la base de son hypothèse insensée au sujet des patriarches antédiluviens. Il n'est pas difficile sans doute de trouver des traits de convenance entre les héros de la fable et les personnages des livres saints. Mais ce n'est point du sein de l'erreur, comme l'observe M. l'abbé Banier (*La Mythologie des fables*, *liv.* I, *ch.* 1, *pag.* 11, *édit. in-4.*), qu'est sortie la vérité ; c'est la vérité elle-même mal entendue qui a produit ce grand nombre de fables qui ont séduit pendant plusieurs siècles l'univers presque entier. En niant à M. Boulanger que toutes ces idées fantastiques, toutes ces fables ridicules, ces puérilités qu'on a débitées de tout temps et en tous lieux au sujet de l'histoire des premiers âges, aient appartenu aux annales du peuple hébreu, dès-lors que devient tout son travail? Il combat des fantômes, de pures chimères, qui n'existèrent jamais dans les livres saints, les seules véritables annales du monde. Le raisonnement de M. Boulanger pèche donc par les premières règles de la logique. On peut très-bien lui appliquer ce que le traducteur français du Traité mathématique sur le bonheur dit judicieusement, dans sa lettre préliminaire, des principes de nos prétendus esprits forts, « qu'ils admettent des définitions qui servent de base à leurs raisonnements; mais l'absurdité odieuse des conséquences démontre celle des définitions mêmes. »

Il ne faisait pas un grand effort de génie pour faire une compilation informe, et établir là-dessus des parallèles qu'on trouve dans une foule d'écrivains qui avaient d'ailleurs de tout autres vues que M. Boulanger. Est-ce donc ici ce même homme qui dans son avant-propos s'annonce comme un de ces esprits heureux, de ces génies supérieurs, que la nature a produits de siècle en siècle pour éclairer l'univers, pour remettre la raison dans ses droits et pour lui rendre son ressort? Tel est le pompeux éloge que se donnent modestement nos incrédules. Laissons prendre à M. Boullanger le ton d'esprit fort bien décidé. Mais voyons s'il se soutient : nous sommes en droit de l'exiger.

Quelques traits de mythologie grecque, latine et orientale, des rêveries de quelques Juifs anciens et modernes, des erreurs surannées de quelques fanatiques et hérétiques des premiers siècles du christianisme ; telles sont les sources où a puisé M. Boulanger. Sources impures que réprouve la vraie érudition. Un homme qui a tant soit peu l'esprit droit, peut-il y recourir, fonder là-dessus un système, sans se déshonorer, s'outrager soi-même et se montrer le plus misérable des auteurs. Ce sont là cependant, dit-il (*pag.* 81, *suiv.*), des découvertes séduisantes à suivre et des questions sans nombre à proposer et à résoudre. L'auteur les apprécie infiniment : seules elles sont capables de démontrer que tout ce qu'on a donné aux malheureux humains comme une chaîne de faits et de vérités n'est qu'un amas d'erreurs.

Par tous ces prétendus contrastes de faits vrais ou fabuleux, par toutes ces similitudes arbitraires, que le grec et le romain, l'arabe et l'indien, l'américain et le chinois trouveraient également avec ses héros ; comparaisons outrées, qui n'ont de réel qu'une imagination fanatique, l'auteur a-t-il cru pouvoir ruiner de fond en comble, les preuves frappantes qui constatent l'existence de tous ces hommes divins pour lesquels il témoigne si peu de respect? L'annaliste des Hébreux est à l'abri de ces sortes d'attaques. De tels raisonnements ne peuvent tout au plus que jeter

quels l'incrédulité ne cesse d'abuser. Notre objet est suffisamment rempli par les vues générales que nous venons de donner sur les marques de certitude, qui constatent la vérité et l'authenticité des livres du législateur des Hébreux. Nous avons réduit ces marques à des preuves de fait, puisées dans la raison elle-même ; on ne peut les méconnaître sans renoncer à cette raison.

L'authenticité et la vérité des événements que raconte Moïse une fois établies, ses écrits sacrés acquièrent dès lors toute l'autorité dont un livre divin puisse être capable ; et tous les autres livres de l'Ancien Testament rentrent nécessairement dans le même ordre. En effet les mêmes preuves qui nous certifient la divinité du Pentateuque se trouvent toutes réunies dans les témoins qui déposent pour la divinité du reste des saintes Ecritures.

Tous les écrits sacrés se soutiennent les uns les autres avec une force invincible. Ils ont entre eux un rapport si essentiel, que les livres historiques, les psaumes, les prophètes roulent tous sur les faits consignés dans le Pentateuque. Les événements les plus

de la poussière aux yeux de l'homme pervers et ignorant.

Tout cet étrange système planétaire, encore que l'auteur irréligieux s'efforce par un abus manifeste de l'érudition, d'adapter aux sept premiers patriarches antédiluviens, est le plus ridicule comme le plus mal assorti. *Adam* signifie *rouge ;* le soleil est de même couleur : donc Adam est le Soleil. Quelle logique ! C'est cependant là que se réduit toute la preuve de comparaison entre le chef du genre humain et l'astre qui nous éclaire (*Idem*, *loc. cit.*, *pag.* 65, *suiv.*). Cette preuve n'est-elle pas bien lumineuse et analogue à la pompeuse épigraphe qui orne le frontispice du livre ? *Stupete gentes.* Oui, l'on ne peut qu'être surpris d'une érudition si triviale, et encore plus des trois prétendus enfants d'Adam, qu'il appelle d'après les chroniques orientales *feu*, *flamme et lumière*, pour donner plus de vigueur à ces traits étonnants qu'il croit résulter de sa belle similitude.

Je doute très-fort qu'un incrédule décidé se rende jamais à des preuves de cette nature. L'auteur, en nous alléguant ici les chroniques orientales, avait sans doute en vue un endroit du fragment de Sanchoniaton, écrivain phénicien ; car, selon M. Boulanger, c'est de la nation phénicienne, entre autres, que sont venues tant d'erreurs sacerdotales, qu'on trouve à chaque pas dans les annales hébraïques. Voyons donc ce que dit l'écrivain phénicien que notre fameux moderne n'a point lu, ou plutôt qu'il a défiguré, ainsi qu'il défigure et décompose la plupart des noms hébreux ; tantôt en les mutilant, en changeant et renversant les lettres qui en sont l'essence radicale, tantôt en les ajustant à son gré, soit par voie d'anagramme qu'il fourre partout, si j'ose m'exprimer de la sorte : soit enfin par un penchant invincible à s'étourdir lui-même sur des vérités qui l'offusquent, parce qu'elles lui sont odieuses.

Sanchoniaton trace dans sa Cosmogonie l'histoire du genre humain ; il commence par la production du premier homme et de la première femme, que Philon de Byblos, son traducteur, appelle *Protogone* et *Æon*, Πρωτόγονος, *premier-né*, Αἰών, *vie* ; terme qui fait une allusion manifeste à l'*Eve* de Moïse : l'etymologie hébraïque y est évidemment analogue.

Ces deux personnes eurent deux enfants selon l'ecrivain de Phénicie ; savoir, *Genus* et *Genea* : ce sont encore deux mots grecs de la façon du traducteur, qui ne peuvent venir que de Γεννάω *gigno*, *pario* : ce qui désigne des mortels engendrés suivant le cours ordinaire de la nature, à la différence des deux premiers qui eurent Dieu pour auteur. De ces deux enfants du premier-né naquirent encore *Phos*, *Pur* et *Phlox*, c'est-à-dire, *lumière*, *feu et flamme*, dénominations propres à caractériser ces mêmes hommes qui inventèrent l'usage du feu ou s'en servirent utilement.

Nous voyons par ce témoignage dont je ne prétends pas garantir l'autorité : car les savants sont fort divisés sur ce qui concerne cet écrivain phénicien (Voyez nos recherches sur l'époque de l'Equitation (*part.* I, *pag.* 211, *suiv.*), écrivain d'ailleurs qui a entièrement défiguré l'histoire des premiers temps ; l'on voit, dis je, par là que Sanchoniaton met trois générations entre le premier homme et ces trois enfants dont parle M. Boulanger. Un auteur de bonne foi aurait dû rapporter ce témoignage, ne point le citer d'une manière vague, mais le produire dans le même ordre qu'on le trouve dans les fragments de Sanchoniaton, conservés par Eusèbe. M. Boulanger devrait donc se l'opposer, ou au moins le discuter, l'expliquer selon les règles de la critique, et montrer que cette autorité ne contredisait point la période septénaire, qu'il prétend, sans la moindre apparence de raison, avoir donné naissance à toutes ces pieuses générations (*Idem*, *pag.* 77, *suiv.*), à ces belles chronologies des Hébreux, consignées dans la Genèse. C'est donc par infidélité ou par ignorance, que notre auteur saute à la troisième génération qu'il suppose être la seconde ; mais il n'est pas moins inexcusable, lui qui se pique d'une érudition peu commune.

Nous aurions plus d'une observation à faire sur ce qui reste des six générations, principalement sur le commentaire singulier, qu'il nous donne, entre autres, touchant Caïnan, Malaléel, Jared, etc. (*Ibid*, *pag.* 71, *suiv.*). Tout ce qu'il dit ici est absolument manqué, parce qu'il n'y a rien qui ne porte à faux. Caïnan en hébreu קינן, *Qenan*, qu'il prend pour Mercure, ou le 4ᵉ jour de la semaine, n'a pas le moindre rapport avec Canaan, *Kenaan*, ou Chanaan, fils de Cham (*Genèse* IX, 18). Le premier de ces noms peut à la vérité signifier possesseur, quoiqu'il vienne de la racine *Qain*, *fer*, d'où se forme l'adjectif *Qenan*, *de fer*, *dur*, c'est-à-dire, *homme d'un tempérament robuste.* Le second signifie aussi acheteur et commerçant ; mais, parce qu'un marchand possédera bien des richesses acquises par son commerce, faudra-t-il dire que le terme de possesseur ait la même valeur que ceux d'acheteur et de commerçant ? D'ailleurs la véritable étymologie de *Chanaan* se prend dans le mot *Kanaa*, en Niphal, *il a été humilié :* ce fils de Cham ayant été ainsi appelé par allusion à la malédiction dont Noé le punit et en lui toute sa postérité (*Genès. a* X, 25, *suiv.*).

Malaléel encore, ou plutôt Mahalaléł מהללאל, comme l'écrit Moïse, n'offre rien qui signifie *abondance*, *pouvoir*, *richesses ;* se nom ce rend par *louant Dieu*, ou *la splendeur de Dieu.* Il faut donc le décomposer absolument tout entier, en retrancher quelques lettres radicales, le réduire au simple mot מלא *Melo*, pour lui faire signifier *plénitude*, et par métaphore *abondance.* C'est tout ce qu'on peut accorder à notre grand et profond étymologiste.

Par les mêmes principes que M. Boulanger nous a développés avec tant d'art, et en suivant sa méthode, n'est-il pas probable que la postérité doute que notre écrivain ait réellement existé ? Voici comment on raisonnera dans les siècles futurs, instruits par un aussi habile maître que M. Boulanger. On a dit de lui qu'il était ingénieur dans les ponts et chaussées. Mais il se pourrait bien qu'il n'eût été qu'un être imaginaire, un héros fabuleux, je veux dire une de ces déités chimériques que les anciens croyaient présider aux fleuves ou aux rivières : son nom propre n'en serait-il pas une preuve complète. En effet, diront nos neveux, *Baal Nahar* ou *Beel-Nehar*, *Dieu le fleuve*, ne ferait-il pas quelque allusion au nom de Boulanger ou de Boulanger et à la profession dans laquelle on a dit qu'il excellait. Pour sentir l'analogie frappante qu'il y a entre ces deux noms et leur emploi, il ne faut qu'adoucir la prononciation du nom français, faire un très léger changement dans les points voyelles de Baal-Nehar qu'on pourra lire Boul-Enher. Notre écrivain ne nous autorise-t-il pas ? Nous voici donc bien près du nom de *Boulanger* : il ne s'agira que de prononcer avec une aspiration forte le ה de *Nahar*, à-peu-près comme le G français. Donc, conclura-t-on, il est faux que ce fameux auteur ait jamais existé, quoique l'on nous vante des ouvrages sous son nom. D'un *Dieu de fleuve*, être fantastique, il n'est que trop probable que nos pères, gens crédules à l'excès, auront pensé bonnement que M. Boulanger avait été effectivement un ingénieur dans les ponts et chaussées ; en un mot, un personnage réel. Notez que בעל signifie *maître*, *seigneur*, *idole*, *intendant*, *inspecteur*, *ingénieur*, etc. Mais laissons ces inepties et rentrons dans notre sujet.

L'Jared ירד de Moïse (*Genèse* V, 18 *suiv.*) n'a assurément aucune affinité avec Jarech que par les deux premières lettres. ירח *Jerach* en hébreu et non *Jarech*, comme l'écrit M. Boulanger, signifie *mois*, μήν, ainsi que l'ont traduit les LXX, Aquila, Symmaque et Théodotion. Mais il n'y a qu'une licence poussée à l'excès qui puisse rapprocher ces deux termes l'un de l'autre. Le premier signifie *commandant*, *dominant* et même *descendant*, selon la racine d'où on peut le tirer ; savoir, רדד ou רדה *imperare dominari* et ירד *descendit.* Notre auteur a bien senti que l'étymologie de ce fils de Malaléel ne lui était pas trop favorable ; mais M. Boulanger, qui tourne les langues savantes et en dispose à sa façon, n'est point embarrassé. Il trouve la solution, en nous disant d'un ton ferme et assuré que le nom patriarcal d'*Jared* n'est qu'une altération ou une autre prononciation de *Jarech.*

Enoch, septième génération ou septième jour de la semaine, Enoch, dit-il, devra être le même que Saturne. Une des bonnes raisons qu'il nous en donne, est que, comme le sombre Saturne, qui présidait aux révolutions expirantes, avait été chassé du ciel par Jupiter : ainsi le triste Enoch avait été enlevé ou, si l'on veut, emporté au bout d'un nombre périodique (*Idem*, *loc. cit.*, *pag.* 78). Que l'on n'oppose point le nom propre d'Enoch *Khanòch*, *initié*, *consacré*, *religieux*, *disposé*, etc., comme incompatible avec l'idée romanesque de notre écrivain. Pour obvier à ce petit inconvénient, il change la racine de ce nom et va la puiser dans les verbes *Anac* et *Anack*, *sanglotter*, *remplir l'air de clameurs* (*loc. cit.*, *pag.* 56). Mais il suffit de savoir lire les lettres hébraïques pour sentir la différence essentielle des termes חנך, *initier*, etc. et אנק, *pousser un cri plaintif*, אנח *soupirer*, *se plaindre*, *gémir.* S'il n'est rien d'aussi arbitraire que les étymologies des noms qu'on peut souvent lire, et qu'on peut toujours interpréter à sa fantaisie ; que doit-on penser d'une étymologie qui a une signification tout opposée au sens qu'on y cherche ?

Finissons. Les trois générations qui suivent dans le récit de Moïse, et qui s'opposent formellement à l'idée de M. Boulanger, ne seront qu'inventées à plaisir. Il tente néanmoins d'en donner quelque raison, toujours conformément à ses chimères. Ainsi dans le Mathusalem, il nous montre la fin du monde. Le Lamech qui signifie, dit-il, *roi*, ainsi que Malech dont il n'est que l'anagramme, désigne le Grand Juge ; et Noé, poursuit-il, qui signifie *Dieu avec nous*, repos, tranquillité, désigne la vie future et le monde renouvelé : de sorte que ces trois générations n'ont été ajoutées aux précédentes que parce qu'elles ont rapport aux trois anciens dogmes célébrés à la fin des périodes septénaires. Tel est le dénoûment de la pièce. Mais quoi ! *Noach*, *Dieu avec nous ?* Dans quelle langue de l'Orient a-t-il puisé la force de ce terme ? Nous serions cent fois plus fondés à dire que le nom de BOULANGER fait une allusion manifeste aux mots בל־אן־נצר, *insipiens ! Quorsum increpans* [*es verba Domini*] ? *Insensé ! A quoi bon reprenez vous* [*la parole du Seigneur*] ? L'étymologie est du moins naturelle.

Notre auteur, comme on le voit, possède parfaitement les langues orientales et la science des généthliaques. Moyennant quelques anagrammes et quelques étymologies, soit vraies, soit fausses, mais qu'il développe avec le plus grand art, tout lui devient aisé et facile. Et pourquoi n'admettrions-nous pas toutes ces belles allégories qu'il a su déterrer par tant de travaux sur les chroniques des peuples de l'Orient ?

Jugeons nous-mêmes qu'il fallait que notre auteur prit en effet les routes les plus détournées pour parvenir à des vérités si profondément embarrassantes.

Il est bien fâcheux pour le progrès des langues orientales et principalement de l'hébreu, que feu M. Boulanger n'ait laissé ni grammaire, ni dictionnaire. Nous y trouverions la solution de mille difficultés qui arrêtent mal à propos d'habiles hébraïsants.

Telle est donc la marche de ce profond littérateur. A la faveur de tant de traits de lumières qu'il sait si habilement faire sortir du sein du chaos le plus ténébreux, il détruit de vieilles erreurs, il dissipe des illusions qui dégradent notre excellence. Désormais, et M. Boulanger nous en assure, nous allons devenir la partie la plus pensante de l'humanité.

Que ne pourrions-nous pas dire aussi à l'occasion de toute cette parade d'érudition qu'il nous prodigue dans son Esope fabuliste ? écrit uniquement entrepris pour anéantir la vérité de nos livres saints. Qu'on examine de près ces discussions toujours étayées de certaines étymologies qui assurément décèlent un écrivain peu instruit du génie des langues savantes, on y découvrira des vices pareils à ceux qui caractérisent sa première dissertation sur Elie et Enoch, ainsi que ses autres ouvrages. Partout ce n'est qu'un assemblage monstrueux de traits de convenance qui se démentent toujours.

Après des écarts aussi multipliés, n'est-ce pas encore une témérité de venir nous dire avec un ton d'emphase « que les langues de l'Orient sont pauvres, stériles, privées de la moitié des expressions nécessaires à un peuple savant et policé ; que depuis notre ère vulgaire, c'est-à-dire depuis dix-huit siècles, ils [les Asiatiques] n'ont pu encore enrichir l'histoire d'aucun monument. » (*Esope fabuliste*, *pag.* 151, *suiv.*) M. Boulanger en excepte toutefois la nation chinoise dont il avait sans doute étudié la langue et les livres classiques. Mais notre auteur, qui a tant affecté de jeter du ridicule sur les nations orientales, anciennes et modernes, pour mieux lutter contre les fastes sacrés du peuple de Dieu ; cet écrivain, dis-je, qui a voulu apprécier le génie et les langues des nations, que ne consultait-il du moins les Hottinger, les Herbelot, les Golius, les Giggée, les Méninski, les Pocock, les savants auteurs anglais de l'histoire universelle et beaucoup d'autres ? Il y eût trouvé indiqués une foule d'écrits qui caractérisent des peuples cultivés depuis bien du temps ; des peuples qui ont des histoires, soit générales, soit particulières ; des peuples enfin qui ont une langue propre à toutes les sciences, à tous les arts.

> . . . *Credite, Pisones, isti tabulæ fore librum*
> *Persimilem, cujus, velut ægri somnia, vanæ*
> *Fingentur species ; ut nec pes, nec caput uni*
> *Reddatur formæ.*

HORATIUS, *De Arte poet.*, *vers.* 6, *seqq.*

extraordinaires, rapportés par Moïse, sont cités comme indubitables par les écrivains postérieurs, suscités de Dieu pour donner une nouvelle force à une institution religieuse que la Divinité même avait établie. Ce sont tout autant de témoins irréfragables qui s'autorisent les uns les autres par des miracles successifs et toujours publics. Partout c'est une récapitulation des merveilles du Seigneur, opérées dans les anciens temps pour annoncer la puissance du Dieu des Hébreux et le néant des fausses divinités. Partout c'est le même caractère, le même esprit. La doctrine des prophètes comme celle de Moïse ne consiste point dans de nouveaux dogmes, ni dans des lois d'un tout autre esprit que celui qui caractérise l'ensemble des écrits sacrés. La croyance d'un seul Dieu créateur, rémunérateur de la vertu, vengeur du crime dans une autre vie; l'espérance d'un Messie libérateur, plus ou moins développée selon les circonstances des temps, mais toujours soutenue par les oracles qui l'annonçaient; ces dogmes, dis-je, sont aussi anciens que le monde. Moïse ne fait que prévenir l'altération de ces vérités primordiales, par le culte extérieur et les lois qu'il donne au peuple confié à ses soins. C'est dans la même vue que les prophètes insistent avec force sur l'observance du culte lévitique. Mais comme l'institution mosaïque n'était que pour un temps, parce qu'elle n'était que provisionnelle (1), ainsi que l'attestent les oracles de ce peuple qui en prédisent l'abolition, elle était par conséquent indépendante de l'essence de la religion, fondée sur les promesses. Aussi le grand objet de la mission des prophètes porte-t-il principalement sur la plus ancienne promesse du Messie, renouvelée à Abraham, fixée à la tribu de Juda, ensuite à la maison de David; et le dernier des prophètes termine les écritures en rappelant le souvenir de ce *germe béni*, l'objet de l'attente des peuples, promis aussitôt après la chute du premier homme.

Tout est pour Jésus-Christ la fin de la loi : tout est pour le Messie, cette nouvelle victime qui devait abroger les anciennes et abolir le sacerdoce légal. Ce nouveau prêtre qui a offert une hostie au Dieu vivant, et auquel était réservée une alliance (2) plus parfaite que la première, est un prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech, le seul digne de Dieu, le seul que personne n'a précédé et que personne ne suivra.

Telle est la grande fin des prophéties (3), marque infaillible de la vérité et de la divinité de nos Ecritures (4). L'origine et les progrès de tous ces oracles nous sont connus; ce n'est point notre objet de nous arrêter sur ce qui en concerne l'accomplissement; quelque époque cependant qu'on donne à un grand nombre de ces oracles, à ceux par exemple, qui annoncent l'abolition du culte lévitique, la vocation des Gentils, la venue du Messie, enfin les malheurs du peuple juif; ils datent au moins du temps des Machabées et de la version des LXX. Quand même ces oracles ne seraient pas plus anciens, paradoxe que l'incrédule ne prouvera jamais, l'une ou l'autre de ces époques décide invinciblement la vérité et l'authenticité de nos écrits sacrés. Ces prophéties prédisent des événements qu'il était impossible à l'homme de prévoir. D'ailleurs à quelle fin un peuple irréconciliable avec toutes les autres nations par la différence de culte, de lois, d'usages et de mœurs, eût-il jamais permis qu'un particulier sans autorité, sans une mission expresse de Dieu, insérât dans ses écrits, qu'elle regarda toujours comme sacrés, des oracles qui ne tendaient rien moins qu'à leur prédire cette espèce d'éternité de culte légal dont le juif charnel s'est flatté dans tous les temps. A quelle fin annoncer un Messie comme l'espérance et le rédempteur d'Israël, qui formerait néanmoins un peuple tout nouveau, enté (*S. Paul aux Romains, ch.* XI, 17) sur l'ancien qui serait alors rejeté pour être en spectacle aux yeux de toutes les nations de l'univers? Pourquoi les Juifs eussent-ils retenu et révéré comme divins des oracles qui lui prédisaient les plus terribles des châtiments si bien détaillés dans les XXVIII et XXX chapitres entre autres du Deutéronome?

Je m'arrête. Tous ces oracles confondent l'incrédulité la plus décidée; ils caractérisent évidemment des écrits marqués au coin de la divinité. Les prophètes étaient des hommes de Dieu, et un seul prophète reconnu pour tel suffit pour autoriser, tous les autres qui l'ont précédé ou suivi. Ils annoncent des oracles pour confirmer la vérité des anciens, dont l'accomplissement plus ou moins éloigné devient indubitable par d'autres prédictions que l'événement justifie. Ni les persécutions, ni la mort même n'épouvantent ces hommes de Dieu. Toujours haïs, mais toujours animés du même esprit, ils parlent avec autant de force que d'autorité, sans crainte d'être désavoués; et l'effet suit la menace. Leurs livres ne contiennent pas seulement des prédictions; ils renferment en même temps un détail infini de prévarications et d'infidélités du peuple juif. On y voit également le récit des persécutions auxquelles ils ont été eux-mêmes exposés pour avoir annoncé des vérités affligeantes. Ces écrits des prophètes sont cependant respectés par la nation; parce qu'à tous les degrés possibles de l'autorité humaine ils ajoutent le surcroît de l'autorité divine par leurs propres miracles aussi certains, aussi publics que ceux qu'ils attestent. Ils publient avec la plus grande assurance l'œuvre du Seigneur; et la preuve qu'ils en donnent est sûre et à portée d'un chacun. Avant d'opérer des prodiges, ils prédisent qu'ils en feront : l'illusion est impossible. En un mot, le miracle et la prophétie constatent qu'ils parlent, qu'ils agissent réellement au nom et par la vertu du Dieu vivant et éternel. Ils écrivent des faits qui se passent à la vue de tout un peuple et auxquels ils sont présents eux-mêmes. Enfin leurs livres sont mis dans les archives publiques; une nation entière se rend la caution de la vérité des prodiges dont ces prophètes ont été les ministres, et des oracles qu'ils ont annoncés.

(1) Voyez Eusebius, *Demonst. evangel.*, *lib.* I, *cap.* 2. Jo. Albert. Fabricio, interprete atque editore; in ejusd. *Delectu argum.....* *de Verit. relig. christ.*, *pag.* 21, *sequ*

(2) Melioris testamenti sponsor factus est Jesus. *Hebr.* VII, 22.

(3) Voyez entre autres M. Sherlock, *De l'Usage et des fins des prophéties*, *en* 2 *vol. in* 12, *passim.*

(4) Voyez M. l'abbé Duguet, *Principes de la foi chrétienne*, *tom.* I, *part.* II, *chap.* 8, 20, *pag.* 206, 390, *suiv.*

A ces caractères certains et authentiques de vérité et de divinité, si bien constatés dans les livres de Moïse et des prophètes, qui ne reconnaîtrait les titres primitifs de la révélation si nécessaire pour donner à la religion un fondement solide et inébranlable? La saine raison nous avait appris qu'il n'y a qu'un seul vrai Dieu auteur de tout ce qui existe et dont la providence s'étend à tout; que ce Dieu bon, sage et juste, rémunérateur de la vertu et vengeur du crime, est digne de respect, d'adoration, de reconnaissance et d'amour. Toutes simples que sont ces idées que le Créateur a mises dans le fond de notre être en nous formant, les erreurs, les égarements des hommes les avaient tellement obscurcies, qu'à l'exception de la Judée, l'on ne voyait en tous lieux qu'une idolâtrie, un polythéisme mêlés d'abominations. L'état du monde païen nous offre un tableau des plus affreux par rapport à la religion et aux mœurs. L'homme aurait même ajouté à son ignorance, à son inconstance, à ses ténèbres prodigieuses, si le Seigneur n'avait daigné lui manifester ses volontés *plusieurs fois et en différentes manières* (1).

Nonobstant cette corruption générale et tous ces désordres où était plongé le genre humain avant la venue de Jésus-Christ, nous trouvons cependant dans tous les âges et chez tous les peuples une unanimité de sentiments touchant l'hommage qu'on doit rendre à la Divinité. Nous y voyons partout un culte public, des fêtes, des cérémonies, et même des sacrifices pratiqués par la plupart des nations. Tous les peuples n'ont pas toujours adoré la Divinité de la même manière; mais tous sont convenus d'un culte extérieur, d'un exercice public de religion, marque évidente que l'hommage rendu en général à la Divinité part d'une source commune, je veux dire, de l'autorité de Dieu même qui avait prescrit originairement le culte qu'on lui doit. Nous découvrons aussi dans l'enseignement des peuples, des traces bien sensibles de certains principes religieux, à la vérité, beaucoup altérés, mais qui ne constatent pas moins évidemment la croyance primitive du genre humain. En approfondissant la cause de ces vestiges sacrés de la foi de tous les peuples, nous avons observé, ci-dessus, que ces restes très-précieux n'étaient point nés dans le fond de nous-mêmes; et que, quelque parti que l'on prît, il fallait nécessairement remonter à un premier auteur comme à l'unique source de ces principes religieux. Cette observation importante nous a conduits aux livres de Moïse, les seuls qui nous aient instruits des vrais hommages que nous devons à la Divinité.

Que la raison de l'homme abandonnée à elle-même est donc faible! Mais qu'elle est forte et puissante, lorsqu'elle est éclairée et soutenue des lumières de la révélation! Moïse seul, convaincu de l'existence du vrai Dieu, créateur de l'univers, déclare impie et abominable toute association de fausses divinités avec le Dieu d'Israël. Le législateur des Hébreux est le premier comme le plus ancien (1) des écrivains qui nous trace dans toute sa pureté l'origine et la suite de la religion sainte. Il est le seul d'entre tous les législateurs de l'antiquité qui nous développe avec toute la netteté possible ce que les traditions prouvent et laissent dans l'obscurité, le seul qui nous donne de la Divinité suprême l'idée la plus sublime, le seul enfin qui nous fasse connaître l'homme, sa grande destination et le culte que Dieu en exige.

Si de Moïse nous passons aux autres écrits de l'Ancien Testament, quelle noblesse, quelle élévation d'idées sur les grands objets de la religion! Le peuple hébreu n'eut rien néanmoins qui le distinguât anciennement des autres nations, du côté de la culture des beaux-arts et des sciences. D'où vient cependant qu'il eut un culte aussi épuré que ses mœurs furent sévères? Pourquoi tous ses écrivains sont ils les seuls de tous les hommes qui ont bien connu la véritable nature du culte et des hommages que la créature doit à son créateur? Si ce peuple n'eût eu le dépôt de la révélation, on l'eût vu plongé dans les mêmes égarements que le reste des nations.

Finissons. L'esprit humain ne peut que se confondre, s'il cherche partout ailleurs que dans l'école de la Divinité même des instructions si sublimes, si dignes de Dieu et de l'homme. Il est donc impossible que les livres de cette nature, des livres si religieusement conservés par un peuple aussi singulier que les Juifs, ne soient que le fruit de l'imposture et de la superstition. Non, ces écrits ne peuvent être l'ouvrage des hommes; Dieu seul a pu les dicter; il les a revêtus de marques éclatantes de vérité et d'authenticité; il leur a imprimé des caractères inimitables et à l'abri de la falsification, afin que les consolantes promesses manifestées à l'avénement du Messie, *la gloire d'Israël* (*Luc.* II, 32), eussent pour appui des fondements inébranlables.

Ce grand Dieu infiniment sage avait annoncé longtemps auparavant ces magnifiques promesses, dans la foi desquelles le juste trouva toujours le salut. Le Seigneur en avait confié le dépôt à la nation juive, et les prodiges étonnants opérés en faveur de ce peuple n'étaient que pour le rendre plus attentif à la conservation d'un si sacré dépôt.

Quel peuple encore que le peuple juif, dispersé

(1) Multifariam multisque modis Deus olim locutus est. *Hebr.* I, 1.

(1) Voyez Petrus Zornius, *Commentar. in Hecatæi Abderitæ eclogas*, *pag.* 23 *prolegomen.*

dans toute la terre et le mépris des nations ! A quoi attribuer la cause d'un phénomène qui est unique dans l'histoire ancienne et moderne ? Notre raison s'égare et se perd si elle ne consulte que ses propres lumières ; mais tout s'éclaircit aux yeux de la foi. Le Seigneur avait prédit par la bouche des prophètes ce grand événement qui nous étonne ; les oracles devaient s'accomplir jusqu'à la lettre, et ils s'accomplissent au milieu de nous pour notre instruction. Il fallait que le peuple juif préparât les voies à la venue du Christ : ce Christ, l'espérance d'Israël, le désiré des nations, est venu dans la plénitude des temps ; enfin tout est accompli : *Et il n'y a point de salut en aucun autre que dans ce Messie ; il n'y a point d'autre nom sous le ciel qui ait été donné aux hommes, par lequel nous devions être sauvés* (*Act.* IV, 12). Jésus-Christ a établi une religion qui ne périra point, et dont la religion judaïque était la base et le fondement. Ainsi le peuple juif a dû d'abord subsister en corps de nation, selon les desseins d'une providence infiniment sage, pour annoncer l'établissement d'un nouveau culte qui ferait à l'Être suprême de véritables adorateurs, et pour constater à la face de tout l'univers son zèle, sa fidélité à conserver le dépôt de ses anciens écrits, qui sont nos titres les plus sacrés de ce même culte.

Le peuple juif devait être rejeté ; il doit cependant subsister, parce que Moïse et les prophètes l'ont ainsi prédit ; mais sa dispersion dans toute la terre et le mépris où il est sont une preuve manifeste qu'il a méconnu le Messie et démontrent la vérité de la religion chrétienne, ainsi que la divinité et l'inspiration des Écritures. *Ce n'a donc point été par la volonté des hommes que les prophéties nous ont été apportées, mais c'a été par le mouvement du Saint-Esprit que les saints hommes de Dieu ont parlé* (II *Petr.* I, 21).

Que l'impie cesse d'insulter d'un ton superbe et dédaigneux à ces monuments respectables de notre foi. Les attaques qu'il ne cesse de livrer au sacré dépôt d'une religion auguste qui présente des vérités éternelles et des intérêts si grands annoncent de nouvelles victoires. Quel est donc l'espoir frivole de ces hommes audacieux ? Croient-ils pouvoir anéantir par leurs ouvrages passagers, aliments frivoles d'un cœur libertin, les titres primordiaux de la révélation et cette religion même ? Ces monuments de notre croyance ont toujours tenu trop intimement à la religion sainte, pour que la divine Providence eût jamais permis qu'ils vinssent à périr ou à contracter la moindre altération essentielle. Nous avons encore les mêmes lois, les mêmes miracles, les mêmes prédictions, la même suite d'histoire, le même corps de doctrine, que Dieu révéla anciennement à nos pères. Rien ne s'est perdu ni égaré.

Comme nos quatre mémoires touchant l'intégrité et la pureté du texte original des Ecritures de l'Ancien Testament roulent tous sur cette importante matière, indiquons en peu de mots la marche que nous y avons tenue, pour montrer par quelle voie le Seigneur a daigné nous transmettre le sacré dépôt des saints oracles, le fondement de l'espérance chrétienne. Cette discussion intéressante ajoute un nouveau degré de force à la preuve de la vérité et de l'authenticité de nos divines Écritures.

Seconde partie.

OBJET ET PLAN DES CONSIDÉRATIONS CRITIQUES DE L'AUTEUR.

L'avant-propos mis à la tête de ces Considérations annonce suffisamment nos vues. Dans un siècle où le libertinage d'esprit est poussé à des excès sans bornes, nous ne saurions trop revenir sur les vestiges sacrés de nos pères, ni trop rappeler les principes certains et incontestables qui ont guidé leurs pas dans la connaissance et la science de la vérité.

Nos travaux, fussent-ils sans succès, réclament du moins contre l'erreur et pour la vérité outragée dans une foule d'écrits de mensonges et de ténèbres. C'est à cette fin que nous avons consacré la première partie de notre discours préliminaire. Il est vrai que nous n'y avons fait qu'ébaucher le tableau si connu des principes primordiaux de la religion ; en renvoyant toutefois de temps en temps à de bons ouvrages où ces mêmes vérités sont savamment approfondies, nous avons suppléé en quelque façon au vide presque immense que laisse un sujet de tant d'intérêt et traité si rapidement.

Il nous reste une tâche non moins importante à remplir ; c'est de défendre l'intégrité et la pureté des saints oracles contre les hypothèses d'une critique contentieuse et téméraire.

Rien sans doute n'intéresse autant la religion que le dépôt inviolable du corps entier des divines Écritures. L'intégrité des textes primitifs grec et hébreu a une liaison intime avec les vérités révélées sous l'une et l'autre dispensation. Sans le secours des livres du Nouveau Testament, une infinité de passages de la loi et des prophètes demeureraient dans une obscurité impénétrable. A l'aide des livres évangéliques, tout devient clair et intelligible. En un mot, les écrits des deux alliances se prêtent une lumière réciproque, parce qu'il y a entre les uns et les autres un rapport essentiel.

Mais si le dépôt des livres saints du Nouveau Testament était nécessaire, parce que le Dieu de vérité a su les défendre contre les entreprises des hommes, la

même sagesse éternelle n'a pas été moins attentive à la conservation des écrits de l'ancienne alliance, sur laquelle portent entièrement ceux de la nouvelle. Il est incontestable qu'il y a eu de vrais oracles émanés de Dieu annoncés au genre humain ; ne craignons donc point que les efforts de la malice des hommes aient jamais été capables de donner la moindre atteinte aux monuments primordiaux de notre culte.

Comme l'incrédulité se couvre du manteau de la critique pour détruire l'autorité et la vérité des oracles de l'Ancien Testament, et qu'elle ose s'autoriser des systèmes de nos plus habiles littérateurs touchant l'état actuel d'intégrité et de pureté de notre texte primitif hébreu, nous avons cru devoir ramener toutes nos considérations à un objet d'une si grande importance.

Persuadés que les diversités de leçons bien appréciées deviennent elles-mêmes un argument invincible de l'intégrité de nos Ecritures de l'Ancien Testament, nous partons d'abord de la nécessité de ne point perdre de vue le projet de la nouvelle édition, annoncé dans le titre de notre ouvrage.

De l'inspection de notre texte hébreu imprimé, conféré avec les manuscrits hébreux connus et avec les anciennes versions grecques, latines et orientales, il doit résulter un fait très-intéressant pour la religion : c'est d'assurer, par des monuments d'une autorité irrécusable, à nos divines Ecritures de l'Ancien Testament leur intégrité et leur pureté essentielles contre les vaines attaques de l'incrédulité et les téméraires assertions des faux critiques.

Cette considération nous mène naturellement à donner à M. Benjamin Kennicott, savant anglais, les éloges qu'il a si bien mérités par ses travaux et ses recherches sur les manuscrits hébreux ; mais nous nous élevons avec force contre tous ces ouvrages libertins que l'incrédulité ne cesse d'enfanter pour anéantir l'autorité et la vérité des livres sacrés. Nous n'épargnons point aussi ceux des critiques hardis et présomptueux, lesquels, à force de vouloir tout analyser, tout discuter, tout sonder, ont tenté d'obscurcir, d'ébranler, d'anéantir même des vérités importantes, en répandant des doutes licencieux sur l'authenticité et l'intégrité de plusieurs endroits remarquables du texte primitif des divines Écritures.

Pour remplir toute l'étendue de notre plan, nous divisons l'ouvrage en quatre grandes époques, qui forment autant de mémoires distincts.

Dans le premier mémoire, nous nous occupons d'abord de quelques considérations générales dont la vérité soit généralement reconnue, afin de prévenir une foule d'objections qui ont donné lieu à différentes hypothèses embrassées par quelques prétendus critiques. De là nous passons à montrer que le texte hébreu s'est conservé dans toute son intégrité, du moins essentielle, sous l'économie mosaïque.

Le second mémoire roule sur le même sujet depuis la venue de Jésus-Christ jusqu'au temps d'Origène. Jamais matière n'ouvrit un plus vaste champ à la critique sacrée que ce qui fait l'objet de ce volume. Il est terminé par une lettre de M. Jacques Jonas Bjornstahl, savant Suédois, de l'académie royale d'Upsal, correspondant de celle des inscriptions et belles-lettres de Paris, touchant la version arabe des cinq livres de Moïse, et qui se trouve dans le Pentateuque tritaple samaritain, manuscrit de la bibliothèque Barberini, à l'auteur de ces Considérations sur l'intégrité du texte hébreu.

La troisième époque, ou troisième mémoire, comprend la période des temps qui se sont écoulés depuis Origène jusqu'au seizième siècle de l'Église. Nous y suivons les travaux des chrétiens sur les textes originaux de nos livres saints. Ces travaux forment une chaîne de tradition, laquelle remonte jusqu'aux temps des apôtres, embrasse aussi cette même suite de siècles qui font l'objet de nos recherches, et présente la vérité hébraïque toujours respectée par tout ce qu'il y eut de savants et de grands hommes dans l'Église de Jésus-Christ.

Nous venons ensuite aux avantages que la religion et les bonnes études ont retirés de tous ces travaux. Les siècles mêmes les plus obscurs nous fournissent des preuves lumineuses pour constater la pureté et l'intégrité du texte primitif hébreu. Comme nous n'avions traité que rapidement ce qui concerne les Juifs pendant les premier, deuxième et troisième siècles de l'ère chrétienne, nous employons une longue section à cet article. Nous nous arrêtons ici pour justifier l'intégrité et la pureté des Ecritures hébraïques par les travaux des Juifs depuis l'époque de la ruine de Jérusalem jusqu'à notre temps. Nous suivons cette infortunée nation dans ses malheurs comme dans ses études ; tout nous offre des preuves non équivoques de la fidélité et du zèle de ce peuple à conserver le dépôt de ses titres dans son intégrité ; enfin, nous ne négligeons rien ici de ce qui tient à la philologie hébraïque et de tout ce qui peut répandre quelque trait de lumière sur notre sujet.

Nous reprenons sous notre quatrième époque les travaux des chrétiens. Nous passons ensuite aux disputes littéraires qui sont survenues touchant le même objet parmi les principaux critiques des dix-septième et dix-huitième siècles. Dans ce quatrième mémoire, nous apprécions les travaux des modernes ; nous montrons en même temps les avantages que la religion et les lettres en ont retirés ; nous faisons voir aussi, et c'est sur quoi nous ne manquons pas d'insister fortement, que tous ces travaux, comme les disputes qu'ils ont occasionnées, concourent évidemment à constater l'intégrité ainsi que l'authenticité de nos titres primitifs de la révélation, quels qu'aient été d'ailleurs les écarts des critiques.

Nous montrons de plus que l'incrédule et le libertin ne sauraient profiter de ces sortes de disputes pour appuyer leurs doutes sur la pureté et la vérité de nos écrits sacrés.

Toute cette discussion critique sert comme de préambule pour en venir à la nouvelle édition annon-